

**Être une femme africaine sur les parcours migratoires clandestins :
Entre silence et invisibilité**

Mémoire de maîtrise

Ann-kathryne Lassegue

Maîtrise en Arts, Mondialisation et Développement International

Université d'Ottawa

Professeur superviseur :

Dr. Sanni Yaya

Décembre 2020

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche, le professeur Sanni Yaya, pour avoir accepté de m'encadrer dans cette étude. Je lui suis gré de son implication et son soutien tout au long de ce travail.

Je veux exprimer ma reconnaissance envers mon mari, Georges Philippe Jean pour son soutien inconditionnel et ses encouragements continus. Que dire de mes enfants, Indirah-Laurence et Georges-Alix qui ont été une source d'inspiration inépuisable tout au long de ce parcours.

Un remerciement tout spécial à Géraud Salifou Assani pour ses commentaires qui m'ont permis d'avancer en toute confiance.

Enfin j'aimerais dire ma gratitude à mes parents, mon frère, ma belle-mère, ma grande famille ainsi que mes ami(e)s qui m'ont soutenu toutes ses années jusqu'à l'aboutissement de cette recherche qui va clore mon cursus.

Résumé

Objectifs : Cette recherche s'intéresse d'une part au manque d'études sur les femmes dans les migrations en générale et d'autre part, aux violences subies par celles-ci lors de leurs parcours migratoires clandestins, plus particulièrement au cas des femmes africaines.

Méthodes : Cette étude a été effectuée à partir d'une recherche documentaire qualitative composée d'études scientifiques, de rapports des Nations-Unies, d'Organismes Non-Gouvernementaux, locaux et internationaux.

Résultats : Les femmes ont toujours été présentes dans les migrations internationales. Leurs rôles ont connu une certaine évolution dans le temps. Singulièrement, le cas des femmes africaine le démontre. D'une migration passive faite dans l'ombre des hommes, elles passent aujourd'hui à une migration active en jouant un rôle à part entière dans l'économie des sociétés tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Il est à noter toutefois que, ces femmes arrivent de plus en plus difficilement à se faire une place dans les pays d'accueil. L'intensification des politiques migratoires européennes pousse les femmes africaines ne pouvant immigrer légalement à emprunter des routes alternatives clandestines les mettant face à des violences constantes et atroces.

Conclusion : Cette recherche permet de mettre en évidence l'importance des recherches scientifiques et des études puisque celles-ci ont pour vocation de révéler des vérités cachées ou ignorées, de forger les mentalités voire, d'éduquer les populations. Certainement, si plus d'études avaient été faites sur l'horreur des routes migratoires clandestines, les projecteurs des débats politiques auraient été dirigés vers ce fléau. Ainsi, on pourrait passer plus de temps à dénoncer les violences que subissent ces femmes plutôt qu'à fermer de plus en plus les frontières. Cette franche communication sur le sort de migrantes aurait peut-être découragé cette multitude qui tente ce voyage de l'enfer.

Mots clés : migrants/migrantes ; immigration ; migration régulière ; migration irrégulière ; féminisation des migrations internationales ; migration en Afrique ; parcours migratoire ; violences

Abréviations et acronymes

AGMM	Approche Globale de la question des Migrations et de la Mobilité
EUROSUR	Système Européen de Surveillance des frontières
EUROPOL	Agence Européenne de police criminelle
FRONTEX	Agence Européenne de Garde-Frontières et de Garde-Côtes (Frontières Extérieures)
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
MSF	Médecins Sans Frontières
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONU	Organisation des Nations-Unies
RDC	République Démocratique du Congo
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
UE	Union Européenne

Table des matières

<i>Résumé</i>	3
<i>Liste des tableaux</i>	7
<i>Liste des figures</i>	7
<i>Abréviations et acronymes</i>	4
Chapitre 1 : Introduction	8
1.1 Présentation et justification de l'étude	8
1.2 Contexte de l'étude	9
1.3 Problématique	9
1.4 Objectif de recherche	10
1.5 Questions de recherche	10
1.6 Pertinence	11
1.7 Approche méthodologique privilégiée	11
Chapitre 2 : Revue de littérature	12
2.1 Définitions des concepts	12
2.2 Le phénomène des migrations internationales	14
2.2.1 Rôle de la mondialisation.....	14
2.2.2 Types de migrations internationales.....	18
2.3 Bref historique de la migration en Afrique de l'Ouest	21
2.3.1 Migrations intrarégionales.....	21
2.3.2 Migration extrarégionales.....	24
2.4 La place des femmes dans les migrations	26
2.4.1 La féminisation des migrations régulières.....	26
2.4.2 La féminisation des migrations clandestines en Afrique de l'Ouest.....	28
Chapitre 3: L'Europe comme continent d'immigration	32
3.1 Les Politiques migratoires européennes	32
3.2 Le volet extérieur des politiques migratoires	36
3.3 La migration irrégulière en Europe et les mesures mises en place pour la contrôler	39
3.3.1 Approches sécuritaire et répressive.....	41
3.3.2 Approches de développement.....	43
Chapitre 4 : L'invisibilité et le silence des femmes migrantes	46
4.1 L'invisibilité des femmes dans les migrations internationales	46

4.2 L'invisibilité et le silence des femmes migrantes clandestines	50
4.3 L'impact de la migration sur le rôle des femmes africaines.....	51
Chapitre 5 : Voyage clandestin des femmes africaines qui tentent l'aventure	54
5.1 Motifs de la migration clandestine	55
5.2 Profil des migrantes clandestines	60
5.3 Les itinéraires migratoires clandestins	62
5.4 Rôle des passeurs	64
5.5 La violence subie par les femmes sur les routes migratoires.....	66
5.6 Qui sont les agresseurs?.....	73
5.7 Les femmes épargnées par cette violence lors du voyage clandestin	75
5.8 Quelle protection pour ces femmes ?.....	77
5.9 Quand la mort fait partie du voyage!	79
Chapitre 6 : Conclusion	80
<i>Bibliographie</i>	<i>89</i>

Liste des tableaux

Tableau 1: Les régularisations en Europe du Sud	84
Tableau 2: Effectifs des migrants internationaux, femmes et hommes, en milliers, 1960-2015.....	84
Tableau 3: Composition de stocks de migrants (25ans +) par sexe, origine et niveau d'études dans 20 pays de l'OCDE (1980 et 2010).....	85

Liste des figures

Figure 1: Schéma de la localisation résidentielle des émigrants ouest-africains	86
Figure 2: Pourcentage des femmes migrantes dans le monde en 2000, 2010, 2019	87
Figure 3: Frontex face aux flux des migrants	88

Chapitre 1 : Introduction

1.1 Présentation et justification de l'étude

Les migrations internationales régulières comme clandestines ont un impact considérable sur la dynamique socio-économique des sociétés aussi bien celles du pays d'origine que les celles du pays de destination. Plusieurs spécialistes (anthropologues, historiens, économistes, experts en politique, etc) ont observé, étudié le phénomène de migrations, chacun du point de vue de sa discipline. Naturellement, leurs vues ne sont pas uniformes et les débats se font encore plus virulents lorsqu'il s'agit des migrations clandestines. De tous les écrits sur le sujet, nombreuses sont ces études, recherches et documentaires qui ne prennent pas en compte la mobilité féminine ou qui le font très peu. La migration féminine a longtemps été étudiée sous un angle familial et associée à une dépendance masculine. C'est à partir des années 1990 que les recherches scientifiques et les discours politiques commencent à mettre en avant l'importance grandissante du nombre et de l'impact de la migration féminine dans les sociétés.

L'intensification des migrations internationales, en particulier, clandestines vers l'Europe va pousser les états-membres et les pays européens à multiplier les moyens pour arrêter ce type de migrations. Il s'ensuit une diversification des routes clandestines pour atteindre l'Europe avec pour corollaire, l'augmentation de la vulnérabilité des migrants, notamment celles des femmes migrantes africaines qui tentent ces parcours dangereux pour rejoindre l'Europe.

1.2 Contexte de l'étude

Depuis une trentaine d'années, les migrations internationales révèlent leur visage féminin à travers les recherches scientifiques et les discours politiques entre autres. Bien qu'elles aient toujours été présentes, comme nous le montrent les données de la Division Population des Nations-Unies, le nombre de migrantes internationales a augmenté en parallèle à celui des migrants, soit de 36 à 117 millions entre 1960 et 2015 pour les femmes et de 40 à 126 millions pour les hommes sur cette même période¹. Ce n'est que récemment que le parcours individuel des migrantes, en l'occurrence celui des migrantes issues de l'Afrique subsaharienne, est pris en compte et mis en relation avec son environnement et ses choix. Cette nouvelle réalité coïncide avec les modalités de plus en plus strictes des politiques migratoires et d'intégration au sein de l'Union Européenne, particulièrement concernant les migrations clandestines.

1.3 Problématique

Pas un jour ne passe sans qu'un documentaire, les journaux ou des images chocs de migrants clandestins débarquant illégalement sur une plage d'un pays d'Europe ne fasse la une. Souvent nous voyons tous et toutes, ces hommes en grand nombre, fatigués, amaigris, sales, menottés par des gardes de côtes. Ces hommes parlent de leur parcours douloureux, de leur envie d'une vie meilleur, d'une vie tout court. Mais où sont les femmes ? Dans le

¹ Dumitru Speranta, « Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité », *Hommes & Migrations*, 2017/2 (n° 1317-1318), p. 146-153. URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2017-2-page-146.htm> Consulté le 5 juin 2020

peu de recherches scientifiques disponibles, on parle souvent de la violence (physique, psychologique, morale) faite aux femmes migrantes clandestines dans leur pays d'origine (raisons parfois des départs) et une fois arrivées dans le pays d'accueil (exploitation et autres). Mais, très rarement, on fait mention de la violence subie lors du trajet migratoire de ces femmes. Le parcours clandestin fait partie intégrante des migrations internationales clandestines et le manque d'intérêt de la communauté scientifique pour ces routes sous-évalue et masque la violence qu'endurent ces femmes tout au long de leur voyage clandestin.

1.4 Objectif de recherche

L'objectif de cette recherche est de faire la lumière d'une part sur les migrations internationales féminines et d'autre part, d'établir une corrélation entre leur évolution et l'adoption par les Etats-membres de l'Europe, de politiques migratoires de plus en plus strictes ayant engendré le développement de nouvelles routes migratoires alternatives clandestines qui ont parallèlement augmenté la vulnérabilité des femmes qui empruntent ces parcours.

1.5 Questions de recherche

Qui sont ces femmes qui quittent leurs pays d'origine en empruntant des chemins de plus en plus dangereux et risqués pour atteindre un pays européen (si elles ont de la chance) ou un pays autre que le leur qui pourra, espèrent-elles, leur offrir un autre avenir meilleur que celui que leur offrirait leurs pays d'origine ?

1.6 Pertinence

La pertinence de cette recherche se révèle à travers plus aspects. D'abord, elle permet d'exposer l'invisibilité et le silence des femmes migrantes dans les migrations internationales puis, elle donne de comprendre comment les politiques migratoires européennes ont poussé les migrantes clandestines (notamment africaines), à faire des voyages clandestins qui vont les marquer et traumatiser à vie du fait des violences ineffables que ces femmes subissent.

1.7 Approche méthodologique privilégiée

Compte tenu de la nature du sujet choisi et face à l'impossibilité de faire des recherches sur le terrain, cette étude s'est appuyée sur une vaste revue de la littérature. Une analyse qualitative a été effectuée sur un nombre important d'ouvrages disponibles en bibliothèque et portant sur les migrations internationales et l'évolution des politiques migratoires en Europe. En revanche, un nombre beaucoup plus restreint de documentations, d'articles et de revues sur les migrations internationales des femmes, sur les migrations en Afrique ou encore les migrations clandestines était à notre disposition. Les recherches sur les violences faites aux femmes sur les parcours migratoires clandestins ont été effectuées sur la base de livres et d'articles trouvés en ligne, de rapports émanant notamment des Nations-Unies, de Médecins sans Frontières ou encore du réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme et presque exclusivement des écrits de l'auteur Smaïn Laacher. Des documentaires visuels, très présents dans les médias ont également aidé à comprendre l'ampleur du phénomène

de la violence des parcours clandestins migratoires à travers des témoignages d'hommes et de femmes effectuant ces voyages.

Chapitre 2 : Revue de littérature

2.1 Définitions des concepts

Il existe une terminologie propre aux notions-clés concernant les migrations internationales et le parcours migratoire. En réalité, les *migrations internationales*, font référence à une relocalisation territoriale des personnes entre les Etats-nations (Guégan, Boschet, 2017, p.11). Les personnes effectuant ces migrations internationales sont appelées des migrants. Le mot *Migrant*, est un terme très large qui rend compte d'un mouvement (Guégan, Boschet, 2017, p.20). Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), est considéré *migrant*, « toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un Etat, quels que soient : le statut juridique de la personne ; le caractère, volontaire ou involontaire du déplacement ; les causes du déplacement ; la durée du séjour² ». Le terme migrant, englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme : les *travailleurs migrants*³ (travailleurs qui vivent à l'étranger soit temporairement soit un laps de temps limité) ; les *migrants réguliers*⁴ (personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale et est autorisée à entrer ou à séjourner dans un État conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux

² ONU, « Migration », URL : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/migration/index.html> Consulté le 6 mars 2020

³ Keeley, Brian. « Les Migrations Internationales », *Les Essentiels de l'OCDE*, 2009

⁴ ONU Migration (OIM), « Termes Clés de la Migration », URL : <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> Consulté le 6 mars 2020

auxquels il est partie); les *migrants irréguliers*⁵ (appelés aussi migrants sans-papiers ou illégaux qui sont des personnes qui vivent dans un pays sans avoir les documents requis. Certains arrivent légalement, mais prolongent leur séjour sans autorisation ou travaillent illégalement) ; les *réfugiés*⁶ (Selon les Nations-Unies, les réfugiés sont des personnes vivant en dehors de leur propre pays et qui ne peuvent pas ou ne veulent pas rentrer chez eux en raison “d’une peur légitime de persécution”) ; les *demandeurs d’asile*⁷ (personne sollicitant la protection internationale. Il s’agit d’une personne dont la demande d’asile n’a pas encore fait l’objet d’une décision définitive de la part du pays d’accueil potentiel. Tout demandeur d’asile n’est pas nécessairement reconnu comme réfugié à l’issue du processus, mais tout réfugié a dans un premier temps été forcément demandeur d’asile) ; ou encore les *migrants forcés*⁸ (personne qui effectue une migration non volontaire, contrainte et subie, causée par divers facteurs) pour ne citer que ces types de migrants. Le mot migrant s’est vraiment généralisé dans les années 2000, dans les médias et dans les discours politiques. Il a l’avantage d’être un terme neutre et sans connotation négative ni péjorative contrairement aux termes comme *sans-papiers* ou *clandestins* (Guégan, Boschet, 2017, p.20).

Les mouvements de ces migrants vont être qualifiés soit d’une *émigration* (personnes qui quittent leurs pays définitivement ou pendant une longue période) ou d’une *immigration* (personnes qui viennent s’installer dans un pays). Ainsi, ils vont quitter leur *pays d’origine* (ou de départ) pour atteindre un *pays de destination* (ou d’accueil)⁹. Il arrive qu’avant

⁵ Keeley, Brian. « Les Migrations Internationales », *Les Essentiels de l’OCDE*, 2009

⁶ Keeley, Brian. « Les Migrations Internationales », *Les Essentiels de l’OCDE*, 2009

⁷ IDEM

⁸ IDEM

⁹ IDEM

d'atteindre le pays d'accueil, certains migrants soient tenus de passer par un *pays de transit*¹⁰ (pays que traverse une personne ou un groupe de personnes pour se rendre dans le pays de destination).

Il est également important de comprendre la portée de la signification du terme *Mondialisation*, dans le cadre de ce travail afin de se rendre compte des motivations de certains de ces migrants. Charles L. Vieira Sanches définit la *Mondialisation* comme étant « un ensemble de causes à effet simultané et interdépendant qui se traduit par l'impact des phénomènes, de sorte à ce que, ce qui se produit ici est ressenti ailleurs¹¹ ».

2.2 Le phénomène des migrations internationales

2.2.1 Rôle de la mondialisation

Le phénomène migratoire a toujours été présent dans l'histoire de l'humanité. En effet, « l'anthropisation¹² de la Terre » (Guégan et Boschet, 2017, p. 59), s'est développée par les déplacements et les migrations des premiers êtres humains jusqu'à la découverte de l'agriculture, de l'élevage et la sédentarisation graduelle (Guégan et Boschet, 2017, p. 59). Dans *La planète migratoire dans la mondialisation*¹³, le géographe Gildas Simon explique que « depuis le début de sa lointaine histoire, l'homme migre à la recherche d'autre chose, d'autres lieux, cherchant à dépasser ses horizons habituels [...] car l'espace de l'ailleurs vit et s'active en permanence dans son imaginaire et le pousse sans cesse à dépasser ses

¹⁰ ONU Migration (OIM), « Termes Clés de la Migration », site <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> Consulté le 6 mars 2020

¹¹ Sanches, Charles L.Vieira. « Migrations Internationales et Droits de l'Homme », *Editions universitaires européennes*, 2001

¹² L'anthropisation est la transformation d'espaces, de paysages, d'écosystèmes et de milieu naturel sous l'action de l'homme (Guégan et Boschet, 2017, p. 59)

¹³ Simon, Gildas. « La planète migratoire dans la mondialisation », *Armand Colin*, 2008

limites, ses frontières ». On peut donc aisément dire que du nord au sud, de l'ouest à l'est, l'intégralité de la planète est concernée par les migrations internationales.

D'après les études sur les migrations internationales, c'est au XXe siècle qu'elles se sont mondialisées. En effet, la quasi-totalité des régions du monde est aujourd'hui concernée soit par le départ, soit par l'accueil, soit par le transit de populations, soit encore par les trois à la fois.

Dans son ouvrage *Migrations Internationales et Droits de l'Homme*¹⁴, Charles L.Vieira Sanches élabore quatre arguments expliquant l'impact de la mondialisation sur les migrations internationales. Pour l'auteur, les changements se sont fait sentir à quatre niveaux : les volumes, le niveau décisionnel, les droits des migrants et les principes de base quant à la protection des droits fondamentaux (Sanches, 2011, p.16).

Concernant les volumes, le nombre de migrants internationaux a très vite augmenté. De ce fait, on en comptait 77 millions en 1965, 111 millions en 1990, 175 millions en 2000 (Wihtol de Wenden, 2005) et 270 millions en 2019 dont plus de la moitié se trouve en Europe et en Amérique du Nord (OIM, ONU Info). Il est tout de même important de noter que selon le site internet ONU Info, le nombre de migrants internationaux en 2019 représente à peine 3.5% de la population mondiale. Ceci présuppose que la plus grande part de la population mondiale soit 96.5% reste dans son pays d'origine.

Le deuxième argument de Sanches quant à l'impact de la mondialisation sur les migrations internationales est au niveau de la prise de décisions car l'intensification des flux migratoires a fait émerger depuis le début des années 90, « *une école de pensée qui revendique la nécessité de passer d'une gestion unilatérale et nationale à une gestion*

¹⁴ Sanches, Charles L.Vieira. « Migrations Internationales et Droits de l'Homme », *Editions universitaires européennes*, 2001

multilatérale et mondiale des flux migratoires » (Sanches, 2011, p.17). Les années 90 constituent la période charnière au cours de laquelle, les discussions multilatérales se sont multipliées tant au niveau des gouvernements qu'au niveau des grandes institutions internationales, notamment aux Nations-Unies.

En troisième lieu, l'argument concernant les droits de la personne est assez mitigé car Sanches explique que d'un côté, le contexte mondial associé entre autres au terrorisme international est défavorable à l'immigration et à l'extension des droits des migrants. D'un autre côté, se tiennent les institutions internationales qui ont à cœur le respect des migrants. Dans tous les cas, le phénomène des migrations concerne de nos jours tout le monde. Même ceux qui ne migrent pas sont touchés en bien ou en mal par « *ces mouvements de population à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs communautés et par les changements qui en résultent* » (Sanches, 2011, p.18).

Enfin, dernier argument, s'agissant de la protection des droits fondamentaux des migrants, Sanches explique que leur protection « *passer par la ratification et par l'application effective des normes prévues dans les instruments des droits de l'homme de portée générale et la mise en œuvre d'instruments portant spécifiquement sur le traitement des migrants* » (Sanches, 2011, p.21). En somme, il faut trouver les instruments adéquats pour protéger les migrants dans leurs droits fondamentaux sans rentrer en guerre avec « *les champions de la souveraineté* » (Sanches, 2011, p.23).

La mondialisation a non seulement contribué à modifier les migrations internationales depuis des années mais elle les a aussi intensément accélérées. En effet, la politologue Catherine Wihtol de Weden explique dans son ouvrage *Atlas des migrations dans le*

*monde*¹⁵, que la circulation de l'information et des biens (un « *imaginaire migratoire*¹⁶ » s'est créé sous l'influence des médias tels que la télévision, radio, internet), l'intensification et le développement des transports (des réseaux transnationaux se sont construits d'un bout à l'autre du monde, notamment, à l'Est depuis la chute du mur de Berlin, en Asie et en Afrique¹⁷) ainsi que l'internationalisation du modèle occidental de consommation sont des produits directs de la mondialisation qui ont contribué à pousser des populations à partir et découvrir d'autres horizons. L'auteure défend que la mondialisation a ouvert de nouvelles voies aux migrations qui sont désormais moins reliées au passé colonial. Bien que tous les continents soient concernés, l'Asie centrale et orientale, l'Europe de l'Est et l'Afrique centrale sont devenues depuis plusieurs années de nouvelles zones de mobilité (Wihtol de Wenden, 2005, p.6-9).

Dans son ouvrage, Wihtol de Wenden explique que la mondialisation a produit une diversification des causes de mobilité. Elle évoque ainsi la surpopulation, la pauvreté, les crises politiques, les désastres environnementaux, les regroupements religieux ou éthiques et l'attraction du mode de vie occidentale comme les nouvelles causes de mobilité (Wihtol de Wenden, 2005, p.6-9). Dans la majorité des cas, les migrants et migrantes ont accès à des réseaux transnationaux (familiaux, commerciaux, économiques et même parfois mafieux) et à des ressources financières pour franchir les frontières, même de manière illégale. L'auteure note tout de même une exception s'agissant de la migration forcée de réfugiés qui se passe le plus souvent dans le tiers monde (Wihtol de Wenden, 2005, p.6-9).

¹⁵ Wihtol de Wenden, Catherine. « Atlas des migrations dans le monde », *Autrement*, 2005

¹⁶ Wihtol de Wenden, Catherine. « *La Globalisation Humaine* », *Presses Universitaires de France*, 2009

¹⁷ Wihtol de Wenden, Catherine. « *La Globalisation Humaine* », *Presses Universitaires de France*, 2009

2.2.2 Types de migrations internationales

Chaque type de migration a ses caractéristiques propres. Il est donc nécessaire de faire une typologie de ces phénomènes afin de différencier les migrations. Le géographe Gérard-François Dumont, dans son ouvrage *Les Migrations Internationales*¹⁸, propose trois regards pour comprendre et distinguer les différentes migrations possibles dans le monde. Il commence par un regard juridique afin de définir le caractère légal ou non des migrations. Ensuite, il utilise la temporalité, la direction et l'espace pour classer les migrations en fonction de leur durée, leur direction et leur espace géographique. Enfin, Dumont offre un regard en lien avec les traits sociaux et culturels donnant une autre classification de la nature des migrations internationales (Dumont, 1995, p.13).

Du point de vue juridique, Dumont parle d'abord de la migration licite dans laquelle il regroupe les réfugiés et les demandeurs d'asile ; les travailleurs ayant un contrat de travail ; le regroupement familial ; la migration éducative avec les étudiants de l'enseignement supérieur notamment et enfin les migrations organisées, voire forcées, qui résultent de traités internationaux (à partir de 1946, par exemple, l'Organisation Internationale des Réfugiés, avait organisé la migration vers l'Australie et le Canada de plus d'un million d'Européens déplacés à la suite des rectifications de frontières) (Dumont, 1995, p.30). Concernant la migration illicite, elle est bien évidemment juridiquement interdite. Ce type de migration englobe entre autres les migrations politiques causées par des situations instables. Il peut s'agir d'individus ou de familles espérant améliorer leurs conditions de vie. Ce choix est souvent emprunté à la suite de facteurs sociologiques, politiques ou encore une ouverture du marché de l'emploi dans le pays de destination. La migration illicite peut

¹⁸ Dumont, Gérard-François. « Les Migrations Internationales », *Collection Mobilité Spatiale*, 1995

prendre la forme d'exode suite à des conflits de natures diverses. Tel était le cas au Libéria où la récurrence de conflits de pouvoir a entraîné une guerre civile d'une telle ampleur que la migration paraissait le seul espoir (Dumont, 1995, p.31). Dumont parle d'éléments sociologiques ou familiaux pouvant encourager la migration illicite tels que l'existence de communauté d'une même origine dans un pays d'immigration favorisant des réseaux de relation avec le pays de départ.

Un autre élément déterminant de la migration illicite est la situation économique du pays d'origine et/ou du pays d'accueil. Par ailleurs, l'auteur rappelle que la migration illicite n'est pas nécessairement une migration clandestine car celle-ci peut utiliser des moyens d'entrées licites. Plusieurs formes de migrations illicites sont régulières car elles utilisent des canaux légaux : c'est le cas par exemple pour certains touristes qui ne repartent pas chez eux une fois que le délai d'autorisation de séjour de tourisme est expiré (Dumont, 1995, p.37-38). Par contre, une personne qui franchit une frontière sans autorisation et pénètre un territoire étranger est un clandestin. Dans ce cas, il s'agit bien d'une migration illicite et irrégulière.

Le deuxième regard que porte Gérard-François Dumont sur la typologie des migrations internationales est fonction du temps, de la direction et de l'espace. Concernant le temps, l'auteur fait la distinction entre les migrations temporaires (la migration occasionnelle ; la migration saisonnière, la migration de service national et la migration de longue durée généralement pour raison professionnelle) et les migrations définitives (on peut noter les cas où il s'agit de densifier les espaces ; les rapatriements et lorsqu'il s'agit d'une décision familiale).

Sur le plan directionnel, l'auteur identifie cinq types de migrations : les migrations allers, les retours, les allers-retours, les réémigrations et les migrations indéterminées (c'est le cas par exemple des populations tziganes qui sont un peuple nomade).

Enfin, la distinction spatiale se fait selon quatre critères : les migrations transfrontalières (souvent en lien avec le processus d'aller-retour, c'est une migration qui concerne soit le travail soit la consommation) ; les migrations entre pays contigus (souvent en lien avec les migrations temporaires ou permanentes. Par exemple, on a les flux Mexique-Etats-Unis ou encore Burkina-Faso-Côte d'Ivoire) ; les migrations régionales et les migrations mondiales.

Au « XXI^e siècle, le panorama migratoire international dessine deux grandes dynamiques migratoires aux orientations sud-nord et sud-sud [...] Les grands systèmes migratoires de la planète, que sont l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et le Japon accueillent aujourd'hui [...] des personnes dont l'espace de vie s'organise entre des pays très éloignés¹⁹ ».

Enfin, à travers son dernier regard, Dumont montre qu'au-delà du droit, du temps, de la direction ou de l'espace, toutes les migrations peuvent être déterminées à travers des aspects sociaux (le sexe, le statut matrimonial, l'âge, la qualification) ou culturels (appartenance à un groupe ou une ethnie, la langue, la religion). Pendant longtemps, l'image du migrant était celle d'un homme, jeune, actif, célibataire et sans qualification mais avec la féminisation croissante des migrations et la forte émigration des travailleurs plus qualifiés, cette image tend à ne plus refléter la réalité (Miftah, 2018, p.1).

¹⁹ Berthomière, William et Hily, Marie-Antoinette. « Décrire les migrations internationales », *Revue européenne des migrations internationales*, 2006

2.3 Bref historique de la migration en Afrique de l'Ouest

L'immigration africaine comme toutes les migrations connaît une évolution due à des causes multiples. On distingue deux types d'immigration : l'immigration interne (déplacement de la population à l'intérieur du continent) et l'immigration externe (déplacement de la population vers d'autres continents).

2.3.1 Migrations intrarégionales

Le déplacement interne des populations africaines est moins connu car très peu médiatisé. Les médias vont en parler de façon assez exceptionnelle lorsqu'il va s'agir de crise de famine, de guerres ou autres catastrophes (Lumembu, 2004, p.91). Par contre, les images récurrentes qui font la une dans le monde entier sont celles de migrants africains qui franchissent illégalement des barrières protégeant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et celles du sauvetage de migrants en Méditerranée qui ne cessent de nourrir d'une part et d'autre part, l'arrivée de ces personnes sans espoir, voulant rester sur le continent européen (Lenoël et Molinero-Gerbeau, 2018, p.60). Bien que l'absence de données nationales pour plusieurs pays ne permette pas d'avoir un portrait précis de l'ampleur du phénomène, il convient cependant de relativiser l'étendue de ces flux avec les données statistiques disponibles. A ce propos, dans leur texte, *Migrations Ouest-Africaines vers les Pays Méditerranéens et Travail Agricole*, Audrey Lenoël et Yoan Molinero-Gerbeau, révèlent que selon un rapport de l'ONU-DAES datant de 2017, bien que la population africaine représente 17% de la population mondiale, les migrants d'origine africaine ne représentent que 14% de l'ensemble de la population migrante mondiale (la population de l'Asie représente 60% de la population mondiale et compte 41% des migrants dans le

monde). En 2000, sur 100 personnes nées en Afrique Subsaharienne, moins d'une personne résidait dans un pays de l'OCDE. Malgré la proximité avec l'Europe, les migrants subsahariens y émigrent très peu. Ainsi²⁰, durant cette même période, 70% des émigrés ouest-africains sont restés en Afrique (dont 61% sont restés dans les pays de la sous-région) alors que des 30% qui ont été hors de l'Afrique, 15% seulement se sont dirigés vers l'Europe et 6% vers l'Amérique du Nord (Beauchemin et Lessault, 2014, p.37). En somme, la majorité des migrants et réfugiés africains se déplacent et circulent à l'intérieur du continent.

Dans un document²¹ de l'UNHCR de 2008, Florianne Charrière et Marion Frésia, racontent l'histoire de l'Afrique de l'Ouest comme celle d'une zone qui toujours a accueilli un grand nombre de populations migrantes du fait de sa position géographique avantageuse, tournée à la fois vers l'Atlantique et vers le Maghreb. Dès la fin des années 1960, les auteurs distinguent trois sous-systèmes structurant les mouvements de la région : il y a le sous-espace Est (avec les pays limitrophes du Golfe de Guinée autour de l'économie du Nigeria qui va notamment connaître un boom pétrolier dans les années 1970-80 et va intensifier les mouvements) ; le sous-espace Centre (intense migration vers les économies fortes de l'époque à savoir la Cote d'Ivoire et le Ghana avec l'or, le cacao et le café) et le sous-espace Ouest (autour du Sénégal attirant les migrants temporaires d'une part pour son bon niveau éducatif et d'autre part, des migrants plus durables du fait de sa stabilité politique et son ouverture sur les marchés européens). Les flux migratoires de migrants ouest-africains dans les années 1970 se limitent beaucoup entre les pays limitrophes mais les

²⁰ Voir Figure 1: Schéma de la localisation résidentielle des émigrants ouest-africains

²¹ Charrière, Florianne et Frésia, Marion. « L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection », *UNHCR*, 2008

migrations de plus longues distances sont également présentes et suivent souvent les anciennes routes migratoires issues de la colonisation française (Gabon, Congo, Cameroun, Centrafrique). Les auteurs parlent également de politiques migratoires très laxistes durant cette période. En effet, quelques accords bilatéraux ont été signés dans les années 60 (Burkina Faso et Côte d'Ivoire en 1960 ou Togo et Mauritanie en 1965) mais le manque de suivi et le manque de moyens ont fait qu'ils n'ont pas eu trop de répercussions sur les migrations. Les déplacements migratoires s'organisaient autour des réseaux de solidarité ethnique et familiale ou suivant la situation économique des pays limitrophes. Mais à partir des années 1990, l'Afrique de l'Ouest fait face à des changements politiques, économiques et démographiques qui vont bouleverser ses dynamiques migratoires. Charrière et Frésia distinguent de ce fait deux périodes : celle des années 90 (avec les déplacements forcés de population en masse avec les guerres du Sierra-Léone et du Libéria) et celle des années 2000 (avec le durcissement des politiques d'immigration européenne et la fermeture des voies légales pour rejoindre les pays occidentaux). Au cours de cette période, les migrants ouest-africains doivent faire face à plusieurs contraintes : la fragilisation des pôles économiques stables des années 70-80 (notamment en Côte d'Ivoire) ; la saturation du marché informel au Sénégal ; l'instabilité politique au Nigéria et un appauvrissement global de la sous-région (Charrière, Frésia, 2008, p. 12). « *L'explosion démographique [(entre 1960 et 1990, la population ouest-africaine a triplé, pour atteindre 314.73 millions en 2007)²²], l'urbanisation et le ralentissement économique entraînent une*

²² Charrière, Florianne et Frésia, Marion. « L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection », *UNHCR*, 2008

individualisation croissante des modes de vie et familiaux, et redéfinissent la place des jeunes, à qui est désormais attribuée la responsabilité de faire vivre leurs parents²³ ».

En somme, les facteurs démographiques, politiques et économiques de l’Afrique de l’Ouest ont non seulement complexifié les flux migratoires dans la région mais les ont également énormément intensifiés.

2.3.2 Migration extrarégionales

Jusqu’à la fin des années 1980, les migrations ouest-africaines hors de l’Afrique étaient principalement vers les anciennes métropoles colonisatrices telles que la France, la Grande-Bretagne et le Portugal. A l’époque, ces déplacements se faisaient majoritairement par voie aérienne. A partir de 1990²⁴, la France et la Grande-Bretagne vont durcir leurs politiques d’immigration. Ceci entrainera un recadrage des flux migratoires ouest-africains vers le Sud de l’Europe et les États-Unis (en 2000, un tiers des migrants africains, soit 31% se trouvaient en Amérique du Nord²⁵). D’un côté, les voies aériennes vers la France et la Grande-Bretagne devenaient de plus en plus difficiles d’accès et d’un autre, de nouvelles voies terrestres (désert) et maritimes (Océan Atlantique et la mer Méditerranée) devenaient de plus en plus accessibles vers l’Italie et l’Espagne, transformant les pays du Maghreb en nouvel espace de transit (Charrière, Frésia, 2008, p. 18). A l’inverse des anciennes métropoles, les pays d’Europe du Sud durant cette période ont besoin de main d’œuvre étrangère et procèdent ainsi à d’importantes vagues de régularisation, notamment en Italie en 1998 et 2002 et en Espagne en 2000-2001 puis en 2005 (Beauchemin et Lessault, 2014,

²³ IDEM

²⁴ Charrière, Florianne et Frésia, Marion. « L’Afrique de l’Ouest comme espace migratoire et espace de protection », *UNHCR*, 2008

²⁵ Beauchemin, Cris et Lessault, David. « Les Statistiques des migrations africaines: ni exode, ni invasion », *e-Migrinter*, 2014

p.38). Ces régularisations qualifiées de massives des migrants sans papiers vont encourager les voyages clandestins. Parallèlement, pour contrecarrer l'arrivée de ce que l'opinion publique pense être un « déferlement » de migrants africains sur l'Europe, les Etats membres de l'Union Européenne vont s'engager à renforcer les mécanismes de régulation de la migration et des contrôles des frontières vers le Sud (Charrière, Frésia, 2008, p. 15). Pourtant, en Europe, dans les années 90, le nombre de migrants venant de l'Afrique de l'Ouest est vraiment insignifiant, soit 0.005% de la croissance démographique annuelle européenne (Charrière, Frésia, 2008, p. 10).

Dans ce sens, deux chercheurs italiens, Strozza et Zucchetti vont montrer en 2006 dans une recherche concernant les opérations de régularisation en Europe du Sud, que comparativement aux migrants originaires d'Europe de l'Est, d'Amérique Latine ou d'Afrique du Nord, les subsahariens représentent une minorité de l'ensemble de la population régularisée (Beauchemin et Lessault, 2014, p.38). En effet, les statistiques de leur enquête montrent que la Grèce a approuvé au minimum 0,9% de régularisations aux migrants ouest-africains et le Portugal de son côté a accordé un maximum de 15.1% de régularisation. Là où ont eu lieu des régularisations successives, le quota des subsahariens régularisé baissait drastiquement : en Italie, il est passé de 14% à 5% entre 1998 et 2002 et de 14% à 6% en Espagne entre 2000 et 2001²⁶.

En somme, les différentes statistiques étudiées jusqu'ici démontrent suffisamment que la part des migrants de l'Afrique de l'Ouest est assez insignifiante en Europe et dans le reste du monde car ceux-ci restent sur le continent africain. Cette peur de l'Africain venant envahir l'Europe est due au renforcement disproportionné des contrôles et à la fermeture

²⁶ Voir Tableau 1: Les régularisations en Europe du Sud

des voies migratoires légales vers l'Europe, toutes choses qui ont converti les flux jadis réguliers en trajectoires désormais irrégulières.

2.4 La place des femmes dans les migrations

2.4.1 La féminisation des migrations régulières

L'auteure Fenneke Reysoo rappelle dans son texte, *Féminisation de la migration*, que : « aussi anciens que soient les mouvements de population, la migration des femmes l'est tout autant²⁷ ». Bien que les migrations féminines internationales ne soient pas un phénomène récent, les femmes n'ont pas suscité l'attention ni du côté des chercheurs (une des premières études consacrées aux femmes migrantes est parue en 1984, par Mirjana Morokvasic), ni du côté des responsables politiques ou encore des bureaux de statistiques (Reysoo, 2004, p. 21). Les hommes ont toujours été vus comme les acteurs principaux des migrations internationales tandis que les femmes restaient soit au pays soit les suivaient passivement (Vause, Toma, 2015, p. 41). Et pourtant, la féminisation des migrations s'est produite lentement au fil du temps.

Il n'y a pas de consensus quant à la définition du terme *féminisation*. La majorité des chercheurs et des rapports sur les politiques migratoires définissent la féminisation comme étant « une augmentation de la part des femmes dans les courants migratoires²⁸ ». Pourtant,

²⁷ Reysoo, Fenneke. « Féminisation de la migration », *Graduate Institute Publications*, 2004.

²⁸ Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République Démocratique du Congo? », *Institut national d'études démographiques*, 2015.

déjà entre 1830 et 1860, il y avait un fort taux de femmes dans les flux d'immigrés aux Etats-Unis et dès la première moitié du XXe siècle, en 1930, les femmes représentaient jusqu'à 50% des flux (Vause, Toma, 2015, p. 44). En effet, on constate à travers plusieurs séries de statistiques que les femmes ont toujours été présentes en nombre non négligeable dans les migrations internationales. Entre 1960 et 2015, le pourcentage des femmes migrantes a toujours été proche des 50%²⁹. La fiche démographique des Nations Unies³⁰, datant de septembre 2019, montre les mêmes tendances. En 2019, 47.9% des migrants internationaux sont des femmes. A la lumière de ses statistiques, l'auteure, Speranta Dumitru, dans son texte, *Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité*, propose une définition de la féminisation comme étant : « un changement d'une composition à (forte) prédominance masculine vers une composition hommes/femmes équilibrée³¹ ». A travers cette définition, on note que depuis les années 80, la féminisation n'est pas celle de la migration en général mais celle de la migration qualifiée. En trente ans³², la migration qualifiée est passée d'une composition prédominante masculine à une composition équilibrée entre les sexes (Dumitru, 2017, p.152)

D'autres chercheurs et études vont donner une définition de la féminisation en fonction « de la hausse des niveaux absolus de mobilité féminine³³ ». Vause et Toma relativisent cette vision à travers une explication de Zlonik (1995) qui explique qu'en se basant sur un seul changement relatif, les résultats peuvent être faussés. L'augmentation de la part féminine

²⁹ Voir Tableau 2: Effectifs des migrants internationaux, femmes et hommes, en milliers, 1960-2015

³⁰ Voir Figure 2: Pourcentage des femmes migrantes dans le monde en 2000, 2010, 2019

³¹ Speranta, Dumitru. « Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité », *Musée national de l'histoire de l'immigration*, 2017.

³² Voir Tableau 3 : Composition de stocks de migrants (25ans +) par sexe, origine et niveau d'études dans 20 pays de l'OCDE (1980 et 2010)

³³ Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République Démocratique du Congo? », *Institut national d'études démographiques*, 2015.

étrangère en Allemagne après 1974, n'est pas due à la progression de l'immigration des femmes par le regroupement familial comme beaucoup l'on déduit mais, elle est tout simplement due à une baisse drastique du nombre des migrants masculins (Vause, Toma, 2015, p. 43).

Enfin, d'autres définissent la féminisation comme étant l'« *accroissement de la participation des femmes aux flux migratoires en tant qu'agents économiques autonomes et non en tant que migrantes dépendantes*³⁴ ». A partir des années 1980, les femmes vont être vues comme étant actrices sociales et économiques à part entière de leur migration (Vause, Toma, 2015, p. 46).

Au fil du temps, une distinction sera faite entre la féminisation des migrations et la féminisation du « *discours sur les migrations* ». Le deuxième aspect est actuellement le plus récent et le plus répandu car la femme dans ces discours migratoires est au cœur des migrations (Vause, Toma, 2015, p. 45).

2.4.2 La féminisation des migrations clandestines en Afrique de l'Ouest

Historiquement, le continent africain a toujours été un vaste territoire de migration. L'accroissement des flux migratoires clandestins entre les pays de l'Afrique noire et les pays européens représente un des traits caractéristiques des processus migratoires contemporains (Mimche, Yambéné, Zoa Zoa, 2005, p.1). Les inquiétudes de nos jours ne portent pas simplement sur l'amplification de ces flux clandestins mais également sur « *la diversification et l'entrée des femmes sur la scène migratoire "illégal"*³⁵ ». La migration

³⁴ Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République Démocratique du Congo? », *Institut national d'études démographiques*, 2015.

³⁵ Mimche, Honoré; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*. 2005.

URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 06 mars 2020

clandestine des femmes est un phénomène très peu étudié dans la littérature, les études ou recherches faites sur les migrations internationales. De plus en plus, les femmes africaines se trouvent dans des situations qui les contraignent à seconder voire se substituer aux hommes (mari, frère, père) afin de subvenir aux besoins du ménage ou de la famille (Sakho, Binetou Dial, 2010). Des milliers de femmes africaines sur qui ne pèsent pas de telles responsabilités font le choix d'emprunter des parcours dangereux et parfois mortels dans l'espoir d'avoir une meilleure vie que celle qu'elles ont dans leurs pays d'origine. « *Les femmes sont et deviennent avec la crise, de nouvelles actrices de la migration clandestine internationale à destination de l'Europe*³⁶ ». Les difficultés de la vie quotidienne (violences conjugales, mariages forcés), la pauvreté, le chômage, l'instabilité politique, les guerres et autres obstacles incitent chaque jour ces femmes à prendre les routes clandestines en quête d'une meilleure vie.

Le caractère clandestin de ce phénomène rend difficile l'établissement de données statistiques fiables. Les seules sources d'information qui pourraient aider à reconnaître la présence de plus en plus fréquente de ces femmes sont essentiellement les médias (documentaires et presses écrites), les services sociaux dans les pays de transits ou encore quelques rapports d'organisations locales et internationales (Médecins Sans Frontières, UNHCR et autres). Depuis quelques années, les dépêches des agences de presse et plusieurs médias parlent de la présence de nombreuses femmes dans les flux de migrants clandestins subsahariens à travers le Sahara (Mimche, Yambéné, Zoa Zoa, 2005, p.6).

³⁶ Mimche, Honoré; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*. 2005.
URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 06 mars 2020

D'autres moyens de dénombrer les migrantes sont également les cas d'arrestation³⁷ (268 femmes en 2002 d'après les autorités algériennes, 40 durant le premier mois de 2004 et 53 le premier semestre de 2005) ; les décès (l'organisme des Nations Unies chargé des migrations, a commencé à recueillir des données par l'intermédiaire du *Projet sur les migrants disparus* et en 2014, il a enregistré les décès de 1 234 femmes, dont plus de la moitié sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée³⁸) et enfin des faits divers comme l'escroquerie ou autres impliquant les migrants de sexe féminin. Outre ces sources permettant d'appréhender le phénomène, il convient de citer également les témoignages d'hommes et de femmes racontant leur parcours, témoignages qui révèlent la présence des femmes sur ces routes clandestines.

Dans leur texte³⁹, Mimche, Yambéné et Zoa Zoa, expliquent qu'en Afrique subsaharienne, on assiste à une « *évolution des normes sociales et culturelles [...] depuis que la crise économique du début des années 80 a détruit les équilibres sociaux et professionnels de plusieurs familles [...] les mouvements autonomes des personnes de sexe féminin (mères, femmes, sœurs) sont tolérés voire acceptés ou encouragés*⁴⁰ ». Désormais, certaines familles mettent aisément tout leur espoir dans le départ d'une fille en Europe en espérant ardemment que leur « *investissement va se traduire en manne financière*⁴¹ ».

³⁷ IDEM

³⁸ ONU Migration, « Le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes », 2018. URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-manque-de-donnees-perpetue-linvisibilite-des-deces-de-femmes-migrantes> Consulté le 5 mars 2020

³⁹ Mimche, Honoré; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*. 2005.

URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 06 mars 2020

⁴⁰ IDEM

⁴¹ IDEM

Les observations sur la migration clandestine féminine laissent apparaître une autre image de l'immigrée que celle vue précédemment. En effet, le choix d'un parcours clandestin ne doit pas être vu seulement sous l'angle d'une réaction face à une misère abjecte, la guerre ou la pression des violences. Les auteurs rapportent qu'à travers le récit de différentes expériences migratoires, la motivation de départ de certaines femmes est celle du désir d'avoir une meilleure vie et « *devenir actrice de son propre destin*⁴² ». Plusieurs migrantes vont choisir des destinations de grandes métropoles où elles pourront trouver avec plus de facilité des activités informelles telles que la couture, la coiffure, le gardiennage d'enfants ou le travail domestique (Mimche, Yambéné, Zoa Zoa, 2005, p.10).

En somme, la migration clandestine des femmes change cette vision traditionnelle du rôle et de la place des femmes dans les sociétés africaines subsahariennes.

Après avoir expliqué les différentes notions en relation avec le concept des migrations internationales et les parcours migratoires, il a été abordé la question de l'impact de la mondialisation qui a contribué non seulement à modifier ces migrations mais, les a également accélérées. Nous avons ensuite traité de l'évolution des différentes migrations existantes en Afrique de l'Ouest et évoqué l'apparition des recherches sur la féminisation des migrations régulières et l'impact des migrations clandestines des femmes dans les sociétés africaines subsahariennes.

⁴² Mimche, Honoré; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*. 2005.
URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 06 mars 2020

Afin de concevoir l'intensification des migrations, particulièrement clandestines des africains et africaines de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe, il est primordial de comprendre le rôle qu'y ont joué les politiques migratoires européennes.

Chapitre 3: L'Europe comme continent d'immigration

3.1 Les Politiques migratoires européennes

« *L'Europe a longtemps été une terre de départ vers le nouveau monde et les colonies avant de devenir, dans le désordre, une terre d'accueil*⁴³. » En effet, entre 1990 et 2017, l'Europe compte parmi les premières destinations migratoires au monde avec près de 77.8 millions de migrants alors qu'avant, les populations du *Vieux Continent*⁴⁴ étaient plus enclines à émigrer, car l'Europe n'avait jamais été perçu comme étant une terre d'installation (Wihtol de Wenden, 2018, p.30). Dans son texte *L'Europe, un continent d'immigration malgré lui*, Catherine Wihtol de Wenden, met en avant les difficultés de l'Europe à établir des politiques migratoires et harmoniser ses mœurs du fait que les pays de l'Union n'ont pas su mettre en commun des instruments de régulation des flux. Un des gros problèmes de l'Europe est que face à la mondialisation des flux migratoires, elle

⁴³ Wihtol de Wenden, Catherine. « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », *Strates*, 15, 2013 <https://journals.openedition.org/strates/6530> Consulté le 18 octobre 2020.

⁴⁴ Wihtol de Wenden, Catherine. « Atlas des migrations », *Editions Autrement*, 2018.

continue à « *considérer l'immigration comme une donnée temporaire alors qu'elle est devenue constitutive de son identité*⁴⁵. »

Hamidi et Fischer définissent les politiques migratoires comme étant « *l'ensemble des politiques, des acteurs et des institutions qui régissent l'admission et l'intégration des migrants étrangers dans le pays d'accueil*⁴⁶. » Les auteurs font un petit rappel historique des politiques migratoires en Europe⁴⁷ dans leur texte *Les politiques migratoires en Europe*. En effet, dès le XIXe et le début du XXe siècle, il y avait des instruments de contrôle des flux migratoires dans quelques pays mais le plus souvent ils étaient limités dans le temps, touchaient à des groupes de migrants en particulier ou encore, des endroits spécifiques. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les migrations étaient perçues comme étant libres en Europe. Cependant, la crise économique, la propagation du chômage et la croissante hostilité face aux immigré(e)s dans plusieurs pays d'Europe dans les années 1920, encouragent les différents gouvernements à adopter des politiques de restriction des flux. La France cependant, constitue une exception car ayant à l'époque, une politique de recrutement de main-d'œuvre étrangère volontariste et de forts flux migratoires au moment où les États-Unis, à l'inverse, optaient pour des politiques de quotas très strictes. Par conséquent, la France a accueilli toutes les populations qui n'ont pas pu s'installer en outre-Atlantique. Dix ans après, dans les années 30, la France se dote de lois de contingentement de la main-d'œuvre étrangère dans plusieurs secteurs d'activités afin de protéger son marché du travail. La Seconde mondiale arrive et jusqu'à l'après 1945, avec des politiques

⁴⁵ Wihtol de Wenden, Catherine. « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », *Strates*, 15, 2013 <https://journals.openedition.org/strates/6530> Consulté le 18 octobre 2020.

⁴⁶ Hamidi, Camille et Fischer, Nicolas. « Les politiques migratoires en Europe », *Réseau Canopé*, 2017 <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2017-3-page-28.htm?contenu=resume> Consulté le 18 octobre 2020.

restrictives, l'Europe enregistre une diminution drastique du nombre de migrants. Dans les années 50, l'Europe du Nord se démarque des autres pays qui ont besoin d'une forte main d'œuvre pour leur reconstruction. Ils deviennent ainsi des terres d'immigration alors que par le passé, seuls la France et le Royaume-Uni étaient concernés. Ils ont alors recours à des politiques migratoires assez libérales et ce qui était censé être une immigration de travail provisoire se transforme ainsi fréquemment en installation permanente (Hamidi et Fischer, 2017, p.29).

Un nouveau tournant dans les politiques migratoires en Europe se fait à mi-chemin des années 1970. En effet, pour répondre à la crise économique et la montée du chômage, en particulier au sein des travailleurs très peu qualifiés, la majorité des gouvernements décide de fermer leurs frontières et suspendent les migrations de travail. On peut noter que ces actions ont été prises en Suisse, en Allemagne et en France dès le début des années 70. Cependant, malgré cette fermeture officielle des frontières, le haut niveau de l'immigration se maintient en Europe jusqu'au milieu des années 1990 (Hamidi et Fischer, 2017, p.29).

Alain Morice, dans son texte, *Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les Politiques Migratoires Européennes*⁴⁸, fait également une chronologie des politiques de migrations en Europe. De ce fait, il explique qu'au cours des périodes allant de la signature du traité de Maastricht en 1992 au traité d'Amsterdam en 1997, les efforts de l'Union européenne en matière migratoire se résumaient à deux éléments : la coopération intergouvernementale

⁴⁸ Morice, Alain. « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », Annalisa Lendaro éd., *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*. La Découverte, 2019, pp. 31-64. URL: <https://www.cairn.info/la-crise-de-l-accueil--9782348042843-page-31.htm> Consulté le 7 novembre 2020

et l'harmonisation des règles communes. Ces principes se sont révélés après la convention de Schengen de 1990 qui avait anticipé à terme l'ouverture des frontières entre les pays signataires. En effet, il y avait une nécessité de contrôler ses frontières afin de faire face à la venue des peuples originaires des pays extra-européens aussi appelés pays tiers. Il y a eu empressement « *de se prémunir collectivement contre les étrangers indésirables : la liberté de circuler à l'intérieur signifiait l'édification d'obstacles pour tenir à distance les personnes de l'extérieur*⁴⁹. » Ainsi, le traité d'Amsterdam a entamé un nouveau processus européen de décision pour l'immigration et l'asile en passant d'un pilier intergouvernemental à celui communautaire dans le domaine de la migration. Pour sa part, le Conseil européen qui a eu lieu à Tampere en Finlande en 1999, a énoncé les priorités et les orientations politiques pour la réalisation de la mise en œuvre d'un espace de liberté, de sécurité et de justice (Kerdoun, 2018, p.108). Ce sommet a rouvert l'immigration : on parle de l'abandon de « *l'immigration zéro*⁵⁰ ». Cependant, l'accent a été mis sur un rapprochement des législations nationales concernant l'entrée et le séjour des migrants. De ce fait, les législations nationales sur l'asile et l'immigration se sont durcies et focalisées sur les conditions d'accès restrictifs au territoire, notamment pour les familles dans le cadre du regroupement familial et pour les réfugiés en ce qui concerne l'octroi du statut de réfugié.

⁴⁹ Morice, Alain. « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », Annalisa Lendaro éd., *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*. La Découverte, 2019, pp. 31-64. URL: <https://www.cairn.info/la-crise-de-l-accueil--9782348042843-page-31.htm> Consulté le 7 novembre 2020

⁵⁰ Kerdoun, Azzouz. « L'Immigration Irrégulière dans l'Espace Euro-Méditerranéen et la Protection des Droits Fondamentaux » , *Revue Québécoise de droit international*, 2018, p. 91-118. URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/rqdi/2018-v31-n1-rqdi04909/1065028ar/> Consulté le 11 novembre 2020

Ces dernières années, la question migratoire est revenue au cœur de l'Union Européenne. Les médias la définissent en termes de *crise, d'invasion migratoire* qui menace le continent et met en péril la survie de l'Union Européenne telle qu'on la connaît maintenant (Kerdoun, 2018, p.109). Les pays Européens se désolidarisent constamment et restent divisés sur leurs responsabilités dans la prise en charge des migrant(e)s et demandeurs d'asile qui tentent d'arriver en Europe.

3.2 Le volet extérieur des politiques migratoires

Le manque de consensus sur l'accueil des migrants dont le nombre semble augmenter dans les années 2000, pousse les pays européens et les États membres à faire front commun pour reporter leurs responsabilités sur d'autres pays en monnayant cette sous-traitance. On va alors parler de l'externalisation du contrôle des frontières. Delphine Nakache va écrire que « *cette externalisation du contrôle des frontières vise à faire en sorte que le « travail besogneux et de bas étage* » soit fait par d'autres pays que ceux européens⁵¹. Ce terme d'externalisation fait partie du lexique économique et a été utilisé pour la première fois en 2003 par l'ONG Amnesty International et le réseau Migreurop afin d'expliquer certains aspects de la politique européenne d'immigration et d'asile. Depuis, ce terme est couramment utilisé dans les ONG et les médias. Par contre, le vocabulaire institutionnel ne l'emploie pas mais, bien qu'ils veulent montrer la même réalité, les États européens qui ont défini une politique migratoire commune aux sommets de Tampere en 1999 et de la Haye en 2004, vont se référer de préférence à la « *dimension externe de la politique*

⁵¹ Nakache, Delphine. « La Migration: une priorité stratégique pour union Européenne dans le partenariat Nord/Sud », 2003, Texte extrait d'une présentation dans le cadre des journées du Forum Social Européen en novembre 2003. URL: <https://ieim.uqam.ca/IMG/pdf/DelphineNakacheCIMADE.pdf> Consulté le 13 novembre 2020

*d'immigration et d'asile*⁵². » Claire Rodier dans son texte *L'équation lucrative du contrôle des frontières*, explique que l'externalisation prend différentes formes dépendamment de là où elle est déployée. Elle retient deux tendances principales qui ont un point commun : l'éloignement des étrangers à tous les prix. D'une part, cette externalisation donne aux pays européens l'opportunité de délocaliser certaines tâches qui appartiennent à l'UE ou à ses États membres, qu'ils s'agissent de l'application de leurs engagements internationaux comme la convention de Genève par exemple (ou l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien*⁵³ »), ou de leurs propres règles en matière de gestion des flux migratoires ou des frontières en reportant en dehors de leur territoire, certaines procédures concernant le contrôle de leurs frontières ou les procédures de demande d'asile, tout en gardant le contrôle (comme il le font au Niger et au Tchad). Aussi, l'EU sous-traite des opérations, c'est-à-dire fait endosser à des pays non-européens (comme la Turquie ou la Libye) partiellement ou entièrement la responsabilité de leurs tâches. Claire Rodier résume cette idée d'externalisation du contrôle des frontières en reprenant une citation d'Agnès Gallemand⁵⁴, « *la tendance à l'externalisation des opérations de contrôle aux frontières se traduit par une politique visant à faire en sorte que le contrôle aux frontières n'ait plus*

⁵² Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020

⁵³ Morice, Alain et Rodier Claire. « Comment l'Union européenne enferme ses voisins », *Le Monde diplomatique*, 2010, pp. 16-17 URL <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/06/MORICE/19190> Consulté le 14 novembre 2020

⁵⁴ Callamard, Agnès. rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 15 juillet 2017 extrait de l'article de Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020

lieu aux frontières physiques. L'objectif est de veiller à ce que les personnes n'atteignent jamais leur pays de destination, bloquant ainsi leur accès à la demande d'asile et à toute autre mesure de protection⁵⁵. » A partir de 2015⁵⁶, l'externalisation des contrôles aux frontières s'est emballée lorsque près d'un million de personnes nécessitant une protection ont essayé d'entrer en Europe. Cette situation a été qualifiée de « *crise des réfugiés*⁵⁷ » et cela a provoqué la panique dans l'Union Européenne et ses États membres qui ont perçu cela comme étant une invasion menaçante. Plusieurs études montrent qu'il n'y pas de quoi parler d'invasion ou de crise migratoire car après le pic d'un million en 2015, le nombre de migrants a constamment baissé passant de 150 000 par an entre 2000 et 2013 et à peine 100 000 en 2018 (Rodier, 2019, p.84). L'auteure ne parle pas de crise en sachant que l'UE accueille seulement une faible proportion des réfugiés par rapport au reste du monde. Il est intéressant de noter que selon l'Overseas Development Institute, un *think tank* britannique, déclare que l'Europe aurait dépensé 17 milliards d'euros entre 2014 et 2016 pour empêcher l'arrivée des migrants irréguliers. Une partie de cet argent a été investi dans l'externalisation des contrôles ou leur sous-traitance à des pays non-européens et le reste, englouti dans l'industrie de la surveillance migratoire (Rodier, 2019, p.84). Certains rapports parlent d'une sécurisation des frontières européennes qui pourrait s'élever à 29 milliards d'euros en 2022⁵⁸.

⁵⁵ Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020

⁵⁶ IDEM

⁵⁷ Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020

⁵⁸ Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020

3.3 La migration irrégulière en Europe et les mesures mises en place pour la contrôler

Rappelons que l'immigration irrégulière fait référence à « *l'entrée illégale de ressortissants de pays tiers sur le territoire d'un État autre que l'État d'origine, par voie terrestre, maritime ou aérienne, y compris par les zones de transit aéroportuaires.*⁵⁹ » Afin de comprendre le phénomène de la migration irrégulière, il est nécessaire de cerner son impact politique, économique et social sur les sociétés d'accueil qui ont peur des changements et des potentielles ruptures de leur tissu social pouvant résulter d'une dégradation de leur cohésion nationale telle qu'elle existait auparavant. Kerdoun⁶⁰ analyse le phénomène de la migration irrégulière sous plusieurs angles : tout d'abord comme étant porteuse de risque pour la stabilité et la cohésion sociale du pays d'accueil (menace pour la survie de la société et son identité); puis il parle du caractère criminel de ce type de migration car étant vu comme une menace criminelle transnationale nécessitant une coopération internationale des forces de police et de l'appareil judiciaire des États du monde entier. Une telle coopération devra dépasser les frontières étatiques (l'auteur fait référence aux problèmes de l'immigration irrégulière par voie maritime notamment) ; enfin, il fait une analyse considérant la migration irrégulière comme étant une menace extérieure à la sécurité des États. De ce fait, cette forme d'immigration se tient à mi-chemin sécuritaires de la police et de l'armée. Non seulement, il faut lutter contre la criminalité et

⁵⁹ Kerdoun, Azzouz. « L'Immigration Irrégulière dans l'Espace Euro-Méditerranéen et la Protection des Droits Fondamentaux » , *Revue Québécoise de droit international*, 2018, p. 91-118. URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/rqdi/2018-v31-n1-rqdi04909/1065028ar/> Consulté le 11 novembre 2020

⁶⁰ Kerdoun, Azzouz. « L'Immigration Irrégulière dans l'Espace Euro-Méditerranéen et la Protection des Droits Fondamentaux » , *Revue Québécoise de droit international*, 2018, p. 91-118. URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/rqdi/2018-v31-n1-rqdi04909/1065028ar/> Consulté le 11 novembre 2020

le trafic qu'engendre l'immigration clandestine mais également contre le terrorisme qui pourrait s'infiltrer lors des immigrations en mer comme sur terre. En somme, l'immigration irrégulière semble bousculer les pouvoirs des États en les obligeant à revoir leur législation nationale pour resserrer la réglementation relative à l'entrée et au séjour des ressortissants étrangers sur leur territoire.

Cette question des migrations clandestines a toujours été présente en Europe mais elle était mise au second plan car durant la période des Trente Glorieuses, notamment avec le recours massif aux travailleurs étrangers, beaucoup ont eu droit à des régularisations ou des mesures plus discrétionnaires. Les migrants en situation irrégulière ne le restaient pas longtemps et arrivaient à s'insérer sur le marché du travail et dans les sociétés du pays d'accueil (Garson, Loizillon, 2003, p.7). Avec la baisse de la croissance économique et la montée du chômage au milieu des années 70, les migrations irrégulières, notamment la lutte contre celle-ci, deviennent une des priorités des politiques migratoires des pays de l'Union Européenne. Les possibilités de régularisation deviennent de moins en moins probables. Bien que des programmes spéciaux de régularisations ont été mis en place dans les années 80 et 90, plus particulièrement en France, en Espagne, en Italie et plus récemment au Portugal et en Grèce, cela n'a pas permis de mettre fin à ce phénomène et certains avancent même qu'ils l'ont accentué⁶¹.

Pour faire face à l'immigration clandestine, les États et les communautés ont opté pour deux approches : la première plus sécuritaire et répressive et l'autre, fondée sur une

⁶¹ Garson, Jean-Pierre et Loizillon, Anaï. « L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours: mutations et enjeux », *Commission Européenne et l'OCDE*, Conférence à Bruxelles, 21-22 janvier 2003 URL: <http://www.oecd.org/fr/els/mig/15923784.pdf> Consulté le 11 novembre 2020

approche de développement. Les mesures de lutte contre la migration irrégulière sont à ce jour peu concluantes car ce type de migration représente la forme migratoire qui progresse le plus vite actuellement (Idil Atak, 2017, p.26).

3.3.1 Approches sécuritaire et répressive

Cette approche, sécuritaire et répressive, apparaît comme étant contre-productive étant susceptible de créer plus d'irrégularité. En effet, ce type de migration a vraiment connu un pic dans les années 90 avec le froissement de mesures de prévention et de dissuasion. Ainsi, en 2004, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union Européenne (FRONTEX)⁶² voit le jour. L'Agence a pour objectifs de « *combattre la migration irrégulière et de promouvoir la solidarité, ainsi que la confiance mutuelle entre les gardes-frontières et États membres.*⁶³ » Frontex doit donc garantir une coopération entre les États lors des interventions effectuées aux frontières aériennes, terrestres et maritimes. Au cours des années, l'Agence a vu son mandat s'élargir (limiter la vulnérabilité des frontières extérieures de l'UE face au risque migratoire) et son budget a également explosé passant de 2,133.00 en 2005⁶⁴, au quadruple de cette somme entre 2006 et 2008, pour passer à 114 millions en 2015⁶⁵ avant d'atteindre 254 millions en 2016⁶⁶, devenant ainsi l'agence européenne la plus financée. Frontex a connu et connaît de vives critiques pour de

⁶² Voir Figure 3: Frontex face aux flux des migrants

⁶³ Atak, Idil. « La lutte contre la migration irrégulière en Europe et au Canada: Une étude comparative de l'efficacité et de l'impact sur le droit d'asile », *Edition Thémis*, 2017

⁶⁴ IDEM

⁶⁵ IDEM

⁶⁶ MIGREUROP, « Atlas des Migrants en Europe », *Armand Colin*, 2017

multiples raisons. D'abord, ses méthodes employées dans l'interception des migrants vers l'Europe ne font pas l'unanimité. Ensuite, il lui est reproché le manque de transparence dans ses activités. Enfin, la dernière critique provient surtout de l'absence de responsabilité en cas d'atteintes aux droits humains des migrants. Plus récemment de fortes inquiétudes ont beaucoup soulevé l'opinion publique contre l'agence Frontex en raison du nombre de morts qui ne cesse de s'accumuler aux frontières externes de l'UE.

En effet en 2014, plus de 3400 migrants auraient perdu la vie aux frontières terrestres et maritimes de l'Europe⁶⁷. L'interception de ces migrants irréguliers est une atteinte aux principes des droits de l'homme, notamment celui de quitter n'importe quel pays (y compris le sien) et également celui de demander l'asile. Non seulement les agents de Frontex mettent en danger la vie de ces migrants mais en plus, leurs modes d'interception rendent quasi-impossible aux migrants l'accès à une protection internationale ou à des recours effectifs. Tenant compte de ces critiques, les nouveaux instruments de l'UE pour faire face à la protection de ses frontières extérieures mettent en avant l'importance du maintien de la vie des migrants et le fait d'assurer le respect de leurs droits humains (Atak, 2017, p.40). En 2013, 19 États membres de Schengen se sont mis d'accord sur un système de surveillance des frontières (EUROSUR). L'objectif principale d'EUROSUR est *« d'améliorer la situation et accroître la capacité de réaction aux frontières extérieures des États membres de l'Union dans le but de détecter, prévenir et lutter contre l'immigration illégale et la criminalité transfrontalière et contribuer à assurer la*

⁶⁷ Atak, Idil. « La lutte contre la migration irrégulière en Europe et au Canada: Une étude comparative de l'efficacité et de l'impact sur le droit d'asile », *Edition Thémis*, 2017

*protection et sauver la vie des migrants.*⁶⁸ » Vu qu'aucune procédure ou plan concret n'ont été établis pour entourer ou sauver les migrants illégaux, certains ne voient EUROSUR que comme étant un outil de plus pour les États de l'UE pour sécuriser leurs frontières et empêcher les arrivées plutôt que comme un réel instrument de sauvetage des migrants illégaux (Atik, 2017, p.40). Pour sa part, l'Office Européen de Police (Europol) qui a été créé depuis 1999 pour aider les autorités policières nationales à combattre la criminalité internationale et le terrorisme, travaille conjointement avec les États membres de l'UE, l'Organisation Internationale de Police Criminelle (Interpol) et Frontex sur la question de sécurité et à la criminalisation des migrants (Atik, 2017, p.41). Il semble clair que l'objectif de sauver des vies et assurer la sécurité des migrants est passé au second plan pour laisser place à la priorité ultime qui est la lutte contre la migration irrégulière et particulièrement les passeurs. En 2015⁶⁹, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution qui permet des opérations militaires en haute mer contre des navires transportant des migrants venant de Libye et qui essayaient d'arriver en Europe. Cette militarisation des contrôles des frontières n'a pas l'air d'effrayer les trafiquants mais par contre, elle augmente la vulnérabilité des migrants en les forçant à prendre des routes migratoires plus longues, souvent dangereuses et coûteuses (Atik, 2017, p.41).

3.3.2 Approches de développement

C'est en 2005 que les chefs d'États de l'UE pensent à une autre approche pour freiner la migration venant d'Afrique notamment. Ils se décident sur une Approche Globale de la

⁶⁸ Atak, Idil. « La lutte contre la migration irrégulière en Europe et au Canada: Une étude comparative de l'efficacité et de l'impact sur le droit d'asile », *Edition Thémis*, 2017

⁶⁹ Atak, Idil. « La lutte contre la migration irrégulière en Europe et au Canada: Une étude comparative de l'efficacité et de l'impact sur le droit d'asile », *Edition Thémis*, 2017

question des migrations et de la mobilité (AGMM). Le concept vise à réduire les flux migratoires en développant les pays pauvres. L'idée est d'inclure les pays d'émigration dans la lutte contre l'immigration irrégulière et le contrôle des frontières européennes. C'est donc en juillet 2006 qu'a lieu la première conférence euro-africaine sur la migration et le développement qui entame le processus de Rabat, exposé en terme de « *partenariat*⁷⁰ » entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants (Charles et Schulmann, 2017, p.74). La Déclaration de Rabat tend à donner « *des réponses concrètes et appropriées à la question centrale de la maîtrise des flux migratoires*⁷¹. » A travers les différents accords et partenariat entre l'UE et les pays africains, on comprend vite que le désir d'améliorer les conditions socio-économiques de ces pays est en réalité au second plan car il apparaît plus comme « *une instrumentalisation de l'aide publique au développement comme monnaie d'échange du contrôle migratoire*⁷². » En effet, dans l'article 13 de l'Accord de Cotonou (entre l'UE, la majorité des pays Africains, des Caraïbes et du Pacifique), signé en 2000 à Cotonou et révisé en 2005 au Luxembourg, au-delà des mesures de réduction de la pauvreté des pays, l'intérêt principal était basé sur l'identification des migrants en situation irrégulière, la réadmission et les renvois forcés. Plusieurs autres conférences euro-africaines vont avoir lieu mais plus de façon bilatérale. De ce fait, la France va signer plusieurs accords « *de gestion concertée des flux migratoires et de développement*⁷³ » avec d'office des clauses de réadmission.

⁷⁰ Charles, Claudia et Schulmann, Lola. « De rabat à Khartoum: l'Externalisation en marche », Texte du collectif MIGREUROP, *Atlas des Migrants en Europe*, Armand Colin, 2017

⁷¹ IDEM

⁷² Charles, Claudia et Schulmann, Lola. « De rabat à Khartoum: l'Externalisation en marche », Texte du collectif MIGREUROP, *Atlas des Migrants en Europe*, Armand Colin, 2017

⁷³ IDEM

En 2014 débute l'Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l'Afrique appelée le processus de Khartoum. Cette initiative implique les pays de la Corne de l'Afrique et certains pays de transit tels que le Soudan du Sud, le Soudan, le Kenya, l'Égypte et la Tunisie. Le processus de Khartoum⁷⁴ tend à prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains grâce à la coopération et la collaboration régionale entre les pays d'origines, de transit et de destination. Aussi des camps pour migrants dans les pays de transit et des corps de police sont formés pour les contrôles aux frontières. En 2015, le nombre de migrants aux portes de l'UE est sans précédent. L'UE veut alors travailler avec les États membres afin de mettre en place une politique migratoire européenne efficace, humanitaire et sûre. La gestion des flux migratoires est non seulement une responsabilité partagée par tous les États de l'UE mais elle affecte indubitablement les pays d'origine et de transit. C'est dans ce contexte qu'a lieu le sommet de La Valette⁷⁵. Les pays européens et africains vont travailler en partenariat afin de trouver des solutions à ces migrations. L'idée est de comprendre et de s'attaquer aux causes profondes des migrations (conflits, instabilité politique et économique, violations des droits de l'homme et pauvreté). Pour les pays de l'UE, en améliorant la vie (économique, sociale et politique) des gens, là où ils se trouvent, ils seront moins enclins à se lancer dans des voyages périlleux sur terre et en haute mer. Ainsi, en 2015, un fonds fiduciaire d'urgence de 1.8 milliards d'euros⁷⁶ est créé et destiné à des projets de développement et d'aide humanitaire

⁷⁴ ONU Migration, URL: <https://www.iom.int/fr/initiative-sur-la-route-migratoire-ue-corne-de-lafrique-processus-de-khartoum> Consulté le 13 novembre 2020

⁷⁵ Conseil de l'Union Européenne, URL: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/11/valletta-summit-press-pack/> Consulté de 13 novembre 2020

⁷⁶ Charles, Claudia et Schulmann, Lola. « De rabat à Khartoum: l'Externalisation en marche », Texte du collectif MIGREUROP, *Atlas des Migrants en Europe*, Armand Colin, 2017

dans plusieurs pays d'origine ou de transit des migrants, afin de lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique.

Désormais, les aides commerciales, économiques et destinées au développement vont dépendre de la coopération du pays bénéficiaire dans la gestion des migrations vers l'Europe. « *L'aide sert ainsi d'outil de chantage pour faire des pays tiers, les gardes-frontières de l'U.E*⁷⁷ »

De tout ce qui précède, il est à retenir que le rappel historique effectué au sujet des politiques migratoires en Europe permet de mieux comprendre comment, progressivement, les réponses face aux différentes crises économiques et à la hausse du chômage ont transformé le continent en une terre d'immigration. Aussi, le manque de consensus sur l'accueil des migrants et migrantes, a-t-il poussé les pays européens et les Etats-membres de l'UE à externaliser leur contrôle des frontières pour contrer notamment l'immigration clandestine, qui selon eux ne cesse d'augmenter depuis l'an 2000. Quoi qu'il en soit, comment comprendre la place des femmes dans les migrations internationales et apprécier l'impact des migrations, particulièrement, clandestines des femmes sur les sociétés africaines.

Chapitre 4 : L'invisibilité et le silence des femmes migrantes

4.1 L'invisibilité des femmes dans les migrations internationales

⁷⁷ IDEM

La notion de « *féminisation* » des migrations commence vraiment à apparaître dans les années 90' dans les recherches scientifiques et dans les discours politiques. Les chercheurs Castles et Miller (1998)⁷⁸, parlent du phénomène de féminisation des migrations comme faisant partie des cinq tendances clés du nouvel « *âge des migrations* ». Pour eux, « *Les femmes jouent un rôle croissant dans toutes les régions et dans tous les types de migrations.*⁷⁹» Cette migration féminine est pourtant présente depuis longtemps car, comme nous le montre les rapports de la Division de la Population des Nations Unies (2002), la proportion de femmes parmi l'ensemble des migrants internationaux s'élevait déjà à près de 47% en 1960⁸⁰. Cependant, des travaux plus récents nuance le processus de la féminisation en disant qu'elle n'est ni une tendance nouvelle ni une tendance universelle (Donato *et al.*, 2006, 2011; Gabaccia, 1996; Piya et Donato, 2013; Schrover, 2013)⁸¹. En Afrique, notamment, la forte participation des femmes aux flux migratoires internationaux n'a pas vraiment été confirmée par des données, pour la simple raison qu'ils n'y a pas encore de données disponibles (Vause, Toma, 2015, p.41).

Honoré, Yambéné, et Zoa Zoa⁸², font la distinction entre la « *féminisation des migrations* » et la « *féminisation du discours* » sur les migrations, car pour eux, cela a permis de sortir du constat paradoxal d'une soudaine augmentation des migrations féminines, alors que les chiffres et les témoignages démontrent cette tendance depuis plus d'un demi-siècle. Les

⁷⁸ Mimche, Honoré ; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des Migrations Clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*, 2005

URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 12 juin 2020

⁷⁹ IDEM

⁸⁰ IDEM

⁸¹ Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République Démocratique du Congo ? », *Population*, vol. vol. 70, no. 1, 2015, pp. 41-67. URL:

<https://www.cairn.info/revue-population-2015-1-page-41.htm> Consulté 23 novembre 2020

⁸² IDEM

recherches sur la migration des femmes étaient presque exclusivement prises sous l'angle du regroupement familial. De façon plus récente et plus hésitante, les analyses sur les migrations féminines commencent à être analysées en rapport à des stratégies familiales de survie et/ou de mobilité sociale. Cela a permis aux chercheurs de vraiment saisir et prendre en compte la complexité des relations entre le genre et les migrations.

Miranda, Ouali et Kergoat, pour leur part, dans un texte⁸³ écrit conjointement, parle d'un paradoxe qui existe entre l'invisibilité qu'on attribue aux migrantes et leurs rôles dans différentes mobilisations dans les sociétés. Le trio d'auteurs expliquent qu'en générale les femmes migrantes sont souvent perçues comme étant passives et « *victimes*⁸⁴ », pourtant ces femmes ont toujours été présentes dans les mouvements sociaux depuis près de quarante ans en Europe, en particulier dans les pays d'ancienne immigration comme l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, les Pays-bas ect. Ce n'est que depuis peu que ces mobilisations sont devenues visibles. Ce processus de mise en visibilité s'est fait ressentir à plusieurs niveaux, notamment dans le domaine scientifique, dans l'espace public et dans les médias (Miranda, Ouali et Kergoat, 2011, p.7). A partir de 2005, Christine Catarino et Mirjana Morokvasic vont faire le constat que « *l'information collectée sur les femmes en migration était loin d'être négligeable*⁸⁵ » et que « *désormais les femmes immigrées ont acquis un droit de cité dans la recherche et les politiques publique*⁸⁶s » (Catarino, Morokvasic 2005, p. 7). C'est ainsi que petit à petit les femmes migrantes vont de plus en

⁸³ Miranda, Adelina, Nouria Ouali, et Danièle, Kergoat. « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 51, no. 2, 2011, pp. 5-24. URL: <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2011-2-page-5.htm> Consulté le 20 novembre 2020

⁸⁴ IDEM

⁸⁵ Miranda, Adelina, Nouria Ouali, et Danièle, Kergoat. « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 51, no. 2, 2011, pp. 5-24. URL: <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2011-2-page-5.htm> Consulté le 20 novembre 2020

⁸⁶ IDEM

plus être visibles, à mesure que la vision neutre et androcentrique des sciences sociales est critiquée et déconstruite (Miranda, Ouali et Kergoat, 2011, p.7). Cependant, comme le montre Miranda, Ouali et Kergoat, ce processus de visibilisation de quelques groupes de migrantes peut mettre dans l'ombre et dans ce cas invisibiliser d'autres groupes. Les médias⁸⁷ vont mettre l'accent sur certains groupes (en France par exemple on entend souvent parler d'associations comme Ni putes ni soumises) et ne jamais parler d'autres (on entend rarement parler de Elele, les Nanas-beurs ou autres qui revendiquent l'émancipation et l'égalité des femmes notamment). Au niveau économique, le vieillissement de la population européenne, l'augmentation de leur niveau de vie et la hausse du taux d'activité féminins a créé une ouverture pour les femmes migrantes dans le marché du travail européen afin de combler le déficit de main d'œuvre dans différents services et particulièrement dans le secteur informel (service domestique, agriculture ou tourisme). Ces femmes migrantes deviennent désormais un atout dans ces sociétés. Cependant, la visibilité des femmes migrantes n'est pas corrélée à leur activité économique mais plus « *au rapport moral que le corps social entretient à leur égard, à leur statut de victime et à leur maintien dans ce statut*⁸⁸. »

On constate ainsi, que la visibilité des femmes migrantes n'est pas en lien avec leur présence car bien qu'elles aient toujours participé aux migrations européennes, cela a pris du temps pour qu'elles soient reconnues comme faisant partie intégrante et protagoniste des migrations (Morokvasic et Catarino, 2007, p. 27).

⁸⁷ IDEM

⁸⁸ Morokvasic, Mirjana, et Christine Catarino. « Une (in) visibilité multiforme », *Plein droit*, vol. 75, no. 4, 2007, pp. 27-30. URL: <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2007-4-page-27.htm> Consulté le 21 novembre 2020

4.2 L'invisibilité et le silence des femmes migrantes clandestines

La présence des femmes migrantes clandestines est encore plus problématique. Mis à part la difficulté évidente du côté clandestin de ces mouvements, les femmes, ne sont non seulement pas prises en compte en tant que femmes mais leur dure réalité lors de leur parcours clandestin passe la plupart du temps complètement sous silence. Smaïn Laacher, dans son texte, « *Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit* », explique ce silence complet sur les conditions d'existence de ces femmes au cours du voyage pour par deux raisons principales : l'une pratique, et l'autre plus théorique. Pour lui, « *en pratique, les violences faites aux femmes restent invisibles, parce que les femmes demeurent inaccessibles*⁸⁹. » Cette inaccessibilité n'est pas volontaire mais plutôt imposée du fait de cette domination et du pouvoir qu'exerce les hommes sur leur prise de parole et leur degré de visibilité dans l'espace public. Les témoignages recueillis par l'auteur sur cet aspect sont quasi unanimes. Ce silence, est aussi plus théorique, car les études sur les femmes migrantes, touchent un côté distant et abstrait sur la culture et les modes de vie de ces femmes qui sont souvent étrangers aux chercheurs. En effet, on peut le voir, car en général, comme nous le montre Laacher, la vulnérabilité, la violence sous toutes ses formes, l'exploitation et la discrimination ne sont envisagées et traitées que dans deux espaces nationaux : le pays d'origine et le pays d'accueil⁹⁰. Rien n'est mentionné sur ces violences endurées au cours du voyage. Ne pas accorder de l'importance à cette partie du voyage c'est comme arracher une partie de l'histoire de ces femmes car après ce trajet elles ne

⁸⁹ Laacher Smaïn, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, 2012/2 (n° 668), URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm> Consulté le 15 juin 2020

⁹⁰ IDEM

seront plus jamais les mêmes. Laacher Smaïn donne un exemple très illustratif de ce manque d'intérêt du parcours clandestin de ces femmes en parlant du livre dirigé par Christine Ockrent, intitulé « *Le Livre noir de la condition des femmes*⁹¹ » (XO éditions, 2006), qui est présenté comme étant un panorama mondial sur les migrantes clandestines. Malgré le fait que le livre contient 70 articles sur un total de 954 pages, elle ne mentionne jamais, dans aucun article les violences subies par les femmes pendant leur voyage irrégulier du Sud vers le Nord. Ce livre parle en effet de toutes les formes d'exclusions et d'oppression que peuvent subir ces femmes mais seulement avant de partir de leur pays d'origines et une fois arrivées dans leur pays d'accueils. Laacher est vraiment déçu et désolé de cette situation car il explique que ces « *violences sont quantitativement importantes, elles existent sur tous les itinéraires dans les cinq continents et elles restent spécifiques dans leur mode d'exercice et leurs conséquences sociales et psychologiques*⁹². »

4.3 L'impact de la migration sur le rôle des femmes africaines

On longtemps eu l'image de la femme africaine migrante comme étant dépendante et suivant passivement son mari. En effet, dans le système traditionnel des rapports de genre, la migration d'une femme seule en dehors de ses rôles traditionnels, n'est pas valorisé (Comoe, 2005, p. 90). Ces mobilités féminines, sont souvent qualifiées de migrations « *passives* »⁹³ et vu sous l'angle des « *migrations familiales* »⁹⁴. C'est dans les années 1980

⁹¹ Laacher Smaïn, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, 2012/2 (n° 668), URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm> Consulté le 15 juin 2020

⁹² IDEM

⁹³ Cortes, Geneviève. « Femmes et migrations : celles qui restent », *EchoGéo* [Online], 37 | 2016,. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14742> Consulté le 23 novembre 2020

⁹⁴ IDEM

que les femmes ont commencé à être perçues en tant qu'actrices sociales et économiques à part entière de leur migration (Morokvasic, 1984 ; Oso Casas et Garson, 2005 ; Vause, 2009)⁹⁵. De ce fait, des études révèlent l'importance numérique de la migration féminine par rapport à celle des hommes ainsi que l'apparition de migrations féminines autonomes (Comoe, 2005, p. 90). On assiste dès lors à une hausse des départs des migrantes, partant notamment seule, travailler dans certaines filières d'emploi, parfois célibataires pour les plus jeunes, mais aussi mariées laissant derrière elles maris et enfants. Ces femmes migrantes sont qualifiées d'actives, autonomes, parfois pionnières au sein des ménages et, quelques chercheurs vont dire d'elles, qu'elles sont les « *actrices du développement* » (Verschuur et Reysoo, 2005)⁹⁶. Ces femmes deviennent des « *protagonistes des migrations* » (Sauve, 2009)⁹⁷, et intègrent des filières en entrant dans des niches d'emploi spécifiques (domestiques, gardienne d'enfants et autres). Des études vont expliquer cette évolution par un changement de la nature de la mobilité féminine (changement dans les motifs de départ, notamment le travail) et de l'essor des formes autonomes de migration (situation familiale des migrantes) (Adepoju, 2000, 2004; Piper, 2010)⁹⁸. Certains vont critiquer ces deux formes de mobilité féminine jugés trop rigides en suggérant que la limite entre la migration familiale et migration de travail est floue car certaines femmes qui migrent pour rejoindre leurs maris vont trouver un travail sur place (Kanaiaupuni, 2000)⁹⁹. Dans une recherche sur

⁹⁵ Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République Démocratique du Congo ? », *Population*, vol. vol. 70, no. 1, 2015, pp. 41-67. URL: <https://www.cairn.info/revue-population-2015-1-page-41.htm> Consulté 23 novembre 2020

⁹⁶ Cortes, Geneviève. « Femmes et migrations : celles qui restent », *EchoGéo* [Online], 37 | 2016,. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14742> Consulté le 23 novembre 2020

⁹⁷ IDEM

⁹⁸ Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », *Population*, vol. vol. 70, no. 1, 2015, pp. 41-67. URL: <https://www.cairn.info/revue-population-2015-1-page-41.htm> Consulté 23 novembre 2020

⁹⁹ IDEM

les migrantes sénégalaises, Coulibaly-Tandian (2008)¹⁰⁰ illustre bien ce fait, car elle montre que le regroupement familial est parfois un prétexte pour une migration de travail, car certaines femmes vont utiliser ce moyen comme stratégie de migration pour se rendre dans des pays occidentaux.

D'autres recherches pour leur part vont réfuter l'argument affirmant l'autonomie des migrations féminines à cause de l'influence des autres membres de la famille dans le processus de mobilité. Comoé,¹⁰¹ dans ses enquêtes sur la migration féminine interne en Côte d'Ivoire montre que les filles célibataires migrent plus souvent que les fils célibataires. L'auteure en conclut qu'avec le poids qu'exerce les réseaux familiaux sur la mobilité féminine, celles-ci ne peuvent pas être considérées comme étant totalement autonome. Comoé, explique également, que les femmes qui migrent seules s'exposent à un jugement négatif pouvant aller jusqu'à la déviance. Notamment celles qui sont issues des sociétés très attachées aux valeurs traditionnelles (Lim 1993)¹⁰². Chez les Haussa du Nord du Nigeria, par exemple, la migration féminine est très forte mais s'effectue presque exclusivement dans le cadre des stratégies matrimoniales. De ce fait, la migration indépendante de la femme est très vite associée à la prostitution (Comoé, 2005, p. 92). La

¹⁰⁰ IDEM

¹⁰¹ Comoé, Elise Fiéidin. « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », *African Population Studies Vol.20 n°1/Étude de la population africaine vol. 20 n° 1*, 2005. URL: <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/5843/1/ep05006.pdf> Consulté le 23 novembre 2020

¹⁰² Comoé, Elise Fiéidin. « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », *African Population Studies Vol.20 n°1/Étude de la population africaine vol. 20 n° 1*, 2005. URL: <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/5843/1/ep05006.pdf> Consulté le 23 novembre 2020

migration de la femme peut être valorisée uniquement si elle se fait pour une raison socialement acceptable.

En somme, « *les femmes sont certes désormais des migrantes reconnues, mais cette mobilité reste largement assujettie aux rapports de genre qui influencent leur capacité à effectuer une migration autonome* » (De Jong, 2000 ; Hugo, 1993 ; Chant, 1992 ; Todaro et Thadani, 1984 ; Petit, 1998)¹⁰³.

En résumé, la *féminisation* des migrations internationales apparaît comme un phénomène nouveau ou récent alors que les femmes ont toujours été présentes dans ce type de migration. En réalité, elles étaient auparavant invisibilisées et mises sous silence car elles étaient réduites à l'ombre d'un mari ou d'un homme qu'elles accompagnent. L'invisibilité des femmes migrantes africaines n'échappe pas à cette règle même si, peu à peu, leurs rôles dans les sociétés vont changer et elles deviendront actrices à part entière des migrations internationales.

Ce silence et ce manque de visibilité se font davantage ressentir lorsqu'il s'agit des migrations clandestines. Le prochain chapitre aborde justement en détail ce en quoi consiste le voyage clandestin d'une femme africaine qui tente l'aventure.

Chapitre 5 : Voyage clandestin des femmes africaines qui tentent l'aventure

Dans de nombreux travaux, les rapports sociaux de sexes, leurs implications dans les politiques migratoires sécuritaires et leurs conséquences sont rarement pris en compte. De

¹⁰³ IDEM

ce fait, l'utilisation du mot « *migrant* », d'office considéré masculin et neutre, présente les hommes « *subsahariens* » comme représentant la globalité des personnes migrantes (Tyszler, 2018, p.143). Cette image offre une fausse vision d'une certaine homogénéisation inexistante des effets des politiques de répression menées par l'Europe notamment face aux migrations internationales. D'après Jane Freedman, « *les politiques d'asile ont un impact particulier sur les femmes, en ce qu'elles renforcent souvent leur dépendance et leur vulnérabilité*¹⁰⁴. » Ainsi, la fermeture des frontières, l'externalisation de celles-ci et leur sécurisation aggravent les rapports de domination entre les sexes et particulièrement les violences sexuelles contre les femmes migrantes (Tyszler, 2018, p.143).

5.1 Motifs de la migration clandestine

Dans son ouvrage¹⁰⁵, Laacher a recueilli des récits et des témoignages de femmes migrantes venant d'Afrique (Nigeria, Kenya, Éthiopie, Ghana, Rwanda...) qui ont subi des violences au cours de leur voyage clandestin. Il s'agit de femmes qui ont quitté illégalement leur pays et emprunté des parcours clandestins pour atteindre le Maroc, l'Algérie, l'Espagne ou encore la France. Les femmes avec lesquelles il s'est entretenu étaient soit des personnes sans documents (elles se trouvaient plus en Espagne et en France), soit des demandeuses d'asile ou des réfugiées (plus au Maroc et en Algérie). L'auteur rapporte que les motivations de départ de ces femmes sont diverses et variées mais, il fait remarquer que globalement, les motifs de départ sont tous liés, soit à une extrême misère et la pauvreté dans le pays de départ, soit à la guerre, la recherche de travail, la fuite contre la violence

¹⁰⁴ Freedman, Jane. « Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique : l'insécurité croissante pour les femmes réfugiées en Europe », *Cahiers du Cedref*, n°12, 2004, pp. 61-80 URL : <https://journals.openedition.org/cedref/541> Consulté le 16 novembre 2020

¹⁰⁵ Laacher, Smaïn. « De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil », *La Dispute*, 2010.

conjugale ou la violence contre les femmes du fait d'être une femme, ou encore, la nécessité de se soigner ou de soigner leurs enfants, ou encore un désir de faire des études ou de donner la possibilité à leur enfants d'en faire.

Mimche, Yambéné et Zoa Zoa dans leur étude¹⁰⁶ ont parlé de deux groupes de facteurs qui pourraient venir expliquer cette migration. Il s'agit d'un départ « *à tout prix et (/ou d'un départ) à tous les prix*¹⁰⁷. » Dans les recherches et les études sur la migration, il faut intégrer plusieurs paramètres, notamment, les contextes du pays de départ et de celle du pays d'accueil. Il faut de ce fait, voir la migration clandestine féminine comme étant liée à un environnement global dans lequel il faut tenir compte. Les auteurs font le portrait de la conjoncture actuelle des pays d'Afrique subsaharienne comme étant un : « *processus démocratique aujourd'hui en faillite, une économie formelle au point mort, des crises intrafamiliales, interethniques et militaro- politiques, des guerres civiles et persécutions diverses, ajustement structurel, globalisation mais aussi mutations sociales*¹⁰⁸. » Les pays de l'Afrique subsaharienne font face depuis plus d'une décennie à des crises de leur économie qui ne cesse de s'empirer. La durabilité de ces crises et leurs effets ont eu impact sur les générations actuelles et ceux d'un avenir lointain. L'instabilité politique constante, de ces pays a favorisé une détérioration des conditions de vie et une paupérisation des populations. A cette pauvreté, vient se greffer un environnement militaro-politique qui a éteint toute espérance de vivre une « *vie ordinaire*¹⁰⁹ » et a ainsi encouragé l'exode de ces

¹⁰⁶ Mimche, Honoré; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. «La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*. 2005.
URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 12 juin 2020

¹⁰⁷ IDEM

¹⁰⁸ IDEM

¹⁰⁹ Mimche, Honoré ; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des Migrations Clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*, 2005
URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 12 juin 2020

populations. Beaucoup de gens originaires des pays tels que la Guinée-Conakry, la Sierra Léone, le Libéria, le Niger, le Nigeria, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Sénégal, la République Démocratique du Congo (RDC) ou la République du Congo, pour ne citer que ceux- là, ont été contraint à partir pour fuir les conflits armés, les persécutions politiques, les antagonismes ethniques locaux ou plus précisément l'état d'insécurité générale (Mimche, Yambéné et Zoa Zoa, 2005, p. 9).

Un autre élément qui motive ces départs, est l'illusion de richesse que dégage les pays occidentaux à travers la télévision, le cinéma ou encore l'internet. Une jeune congolaise dira au cours d'une entrevue : « *lorsque vous voyez la vie dans ces pays à la télévision, c'est vraiment le paradis. On se demande ce que nous faisons ici. C'est pour cela que, par tous les moyens, il faut que je parte*¹¹⁰. »

De Latour¹¹¹, dans ses observations lors d'études sur des clandestins ivoiriens en Angleterre a relevé que, bien que « *la causalité de la pauvreté a également été évoquée ... elle m'a apparue nettement moins 'forte' comparée au besoin vital de validation personnelle et d'indépendance, de la recherche d'exploits nécessaire à l'accomplissement de soi, du goût du risque et de la splendeur pour finalement ... avoir un petit 'chez soi'*¹¹². » Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le choix d'un parcours clandestin est de plus en plus motivé par ce désir d'avoir une meilleure vie et « *devenir actrice de son*

¹¹⁰ Mimche, Honoré ; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des Migrations Clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*, 2005
URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 12 juin 2020

¹¹¹ IDEM

¹¹² Mimche, Honoré ; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des Migrations Clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*, 2005
URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 12 juin 2020

*propre destin*¹¹³ ». De ce fait, plusieurs migrantes vont choisir des destinations de grandes métropoles où elles pourront trouver avec plus de facilité des activités informelles telles que la couture, la coiffure, le gardiennage d'enfants ou le travail domestique (Mimche, Yambéné, Zoa Zoa, 2005, p.10).

Dans le même sens du désir d'accomplissement personnelle et d'accès à de meilleures conditions de vie, dans une étude faite sur la *Migration Clandestine Féminine*¹¹⁴, réalisée sur Dakar et sa banlieue, Sakho et Binetou Dial expliquent le phénomène de mimétisme (partir à l'étranger) comme une des motivations de la migration clandestine. En effet, dans les sociétés de départ, l'émigré est survalorisé et sur glorifié. Il est généralement le seul membre de la famille capable de survenir aux besoins de ceux restés au pays. Les émigrés sont donc vus comme des modèles de réussite et entretiennent ce mythe de l'émigration qui pousse tant de jeunes hommes et femmes à tenter l'aventure de façon régulière ou clandestine. Dans cette étude, les auteurs mettent l'accent sur le rôle de l'entourage sur la décision de migrer clandestinement quand la façon légale n'est pas une option. La majorité des femmes interrogées sont parties discrètement, sans rien dire à aucun membre de la famille car la migration irrégulière féminine, notamment au Sénégal reste très marginale et stigmatisée. Ces femmes devront seules mettre en place des stratégies pour

¹¹³ IDEM

¹¹⁴ Sakho, Papa et Dial, Binetou Fatou. « Migration Clandestine Féminine, Etude de cas de Dakar et sa Banlieue », 2010, Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008). URL : https://www.researchgate.net/publication/299462121_Migration_clandestine_feminine_Etude_de_cas_de_Dakar_et_sa_banlieue

financer leur départ (souvent recours à la prostitution). Dans de très rares cas, la famille et parfois même le mari ont encouragé la décision de la femme de migrer. Dans ces cas, Laacher¹¹⁵ explique les départs comme faisant l'objet de préparatifs prenant la forme de réunions familiales. « *Trouver de l'argent*¹¹⁶ » devient une activité qui mobilise toute la famille (celle du pays et celle qui réside à l'étranger), car il faut beaucoup d'argent pour espérer survivre dans le voyage clandestin et espérer arriver à bon port.

Les raisons du départ de ces femmes migrantes sont déterminantes pour avoir une idée de comment va se passer le voyage clandestin de celles-ci. Le fait d'avoir de l'argent ou pas va jouer aussi un grand rôle dans l'expérience migratoire clandestin. Laacher, dans son texte « *Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit*¹¹⁷ », rend compte que les violences subies par les femmes durant leur parcours clandestin sont en rapport direct avec la façon dont la personne a quitté son pays d'origine. En effet, une femme qui part précipitamment (fuyant un conflit, une guerre, la violence conjugale) ne s'expose pas aux mêmes sévices qu'une femme qui fait le choix (ou pas) de partir, seule ou avec sa famille en organisant son voyage (Laacher, 2012, p. 184).

¹¹⁵ Laacher, Smaïn. « Partir pour le bout de la terre », *Critique internationale*, vol. n° 19, no. 2, 2003. URL: <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-2-page-157.htm> Consulté 10 juin 2020

¹¹⁶ Laacher, Smaïn. « Partir pour le bout de la terre », *Critique internationale*, vol. n° 19, no. 2, 2003. URL: <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-2-page-157.htm> Consulté 10 juin 2020

¹¹⁷ Laacher, Smaïn. « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, vol. 668, no. 2, 2012, pp. 183-201. URL: <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm> Consulté 10 juin 2020

5.2 Profil des migrantes clandestines

Laacher, à travers ses recherches, explique qu'il ne s'agit pas contrairement à ce que la croyance générale nous porte à penser, de quitter un pays de pauvreté pour aller dans un pays riche sans avoir une réflexion sur le choix du pays d'arrivée. Il y a apparemment un ensemble de variables qui jouent un rôle déterminant avant le départ.

Ce choix va dépendre de l'âge, du niveau d'instruction, de l'état de santé de la personne, de sa situation familiale, de sa nationalité et enfin de son lieu de résidence. L'auteur prend l'exemple d'une enquête faite sur les migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie. Il en ressort que plus, les personnes sont scolarisées, plus elles souhaitent aller en Europe. Mais, lorsqu'elles sont très peu ou pas du tout scolarisées, l'envie de s'installer en Algérie (pays de transit) est plus forte. Aussi, plus les personnes sont-elles jeunes, plus elles souhaitent intégrer un pays européen. Par ailleurs, plus les personnes sont âgées et moins fortes physiquement, psychologiquement et moralement, plus elles préfèrent rester dans un pays de transit en abandonnant l'idée de continuer leur route jusqu'en Europe. Enfin, les femmes en général sont plus sujettes à aller en Europe parce que les conditions de vie y sont meilleures pour elles qu'en Algérie ou au Maghreb.

A titre d'exemple, l'étude de cas sur Dakar et sa banlieue, de Dial et Ndionne ¹¹⁸, dresse un portrait des migrantes interrogées. Dans leurs enquêtes, les femmes interviewées étaient originaires des quartiers de pêcheurs (Yarakh, Thiaroye, Rufisque), relativement jeunes (22 et 40 ans). La plupart d'entre elles étaient célibataires au moment de leur tentative de migration, mais ils ont également rencontré des femmes mariées avec des enfants à charge ainsi que des jeunes femmes divorcées. Une grande partie des femmes interrogées n'avait pas un niveau d'étude très élevé ou n'avaient jamais été scolarisées. Avant le grand départ, certaines effectuaient des activités dans le secteur informel, notamment des activités commerciales et domestiques avec un faible revenu et, une partie d'entre elles n'avaient aucune source de revenu (Dial et Ndionne, p.13).

Bien qu'à la base les migrantes ont des motifs de départ distincts, ont des situations propres à elles liées à leur âge, leur position sociale et autres, une fois sur la route, rien ne va faire la différence entre celles qui ont fui la faim, la guerre et celles qui ont fui des violences conjugales ou encore celles qui veulent tenter leur chance pour avoir un avenir plus radieux ou celles motivées par bien d'autres raisons. En effet, une fois dans ces mêmes camions, sur cette même route, dans ces mêmes camps, elles vont subir les mêmes violences, sans distinction de nationalité, d'origine sociale ou d'âge. Elles feront désormais partie des mêmes groupes de voyageurs qui ont quitté leurs pays d'origine pour aller ailleurs en toute

¹¹⁸ Dial, Fatou Binetou et Ndione, Babacar. « Migration clandestine féminine » URL : https://www.researchgate.net/publication/299462121_Migration_clandestine_feminine_Etude_de_cas_de_Dakar_et_sa_banlieue Consulté le 10 juin 2020

clandestinité (Laacher, 2010, p.61). Le HCR appelle ce phénomène d'indistinction des conditions au cours du voyage les « flux mixtes¹¹⁹ ». Il peut même arriver que lors d'un même voyage, on passe du statut de voyageur régulier à celui de migrant clandestin (Laacher, 2010, p.61). En effet quelqu'un peut être en train de fuir son pays en guerre avec ses documents en règle et se retrouver migrant clandestin essayant d'entrer illégalement sur un autre territoire.

5.3 Les itinéraires migratoires clandestins

Les parcours des routes migratoires clandestines sont fait à partir de récits de voyage racontés par les migrant(e)s eux-mêmes. Sur la route, les migrant(e)s sont en tension et sous stress permanents que ce soit physiquement, sur les plans affectif et psychique. Les raisons de cet état sont simples : le fait d'avoir quitté leur pays d'origine, la confusion du moment présent et la crainte de l'avenir. La combinaison de tous ces facteurs engendre un processus de refoulement et /ou de confusion dans les souvenirs ; ce qui représente un très gros obstacle dans la production d'une carte proche de la réalité (Liagre, 2008, p.456).

Dans son enquête, Laacher, dira que les récits sur les itinéraires, les lieux et arrêts sur les parcours ne peuvent en aucun cas être tenus pour la vérité vraie. Il explique en effet que, les récits que son équipe et lui ont recueillis étaient presque à la fin du voyage pour celles qui sont restées dans les pays de transits comme au Maroc ou en Algérie ou la fin du voyage pour celles qui sont arrivées en France. Les cartes qu'ils ont tenté de reconstruire tiennent donc compte de ce décalage car les récits n'ont pas été faits, ni au début ni pendant le

¹¹⁹ Laacher, Smaïn. « De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil », *La Dispute*, 2010.

voyage mais bien à la fin de celui-ci. Ces cartes sont l'œuvre de sociologues et de géographes et non des personnes interviewées. Souvent, on verra des itinéraires avec des lignes droites sans bifurcation et des graphiques pouvant représenter des haltes. Cependant, Liagre met en garde en disant que : « *le géographe ne doit plus se faire cartographe du réel, mais doit tenter d'être le cartographe du sensible, de la douleur, de la souffrance, des difficiles conditions de l'exil et de la clandestinité, du brouillage des repères spatio-temporels*¹²⁰. » En effet, le rapport des voyageurs à l'espace et au temps est très aléatoire du fait de la clandestinité des parcours (vivre la nuit et dormir le jour par exemple). Dès lors, cette perturbation des repères spatio-temporels complique considérablement la reconstitution aussi objective que possible d'une cartographie des itinéraires clandestins. Laacher, dans son ouvrage partage le témoignage d'un docteur qui confirme cette confusion, cette peur dans l'esprit des voyageurs : « *Parfois pour faire une ordonnance, je demande aux migrants – hommes ou femmes – leur nom, certains ne s'en souviennent plus. Ils ont un nom pour Caritas, un nom pour le HCR, un nom pour telle association, etc. Mais leur vrai nom, ils ne le disent jamais*¹²¹. » En somme, le produit final, la carte proposée au lecteur est souvent fondée sur des données rapportées altérées et erronées. Cette réalité comme d'autres problématiques migratoires doit être relativisée car il ne faut jamais perdre de vue que le récit a été modifié par le voyage et par les violences subies (Laacher, 2010, p.68).

¹²⁰ Liagre, Romain. « De la difficulté de cartographier les itinéraires migratoires clandestins », *Espace populations sociétés*, 2008 URL : <https://journals.openedition.org/eps/3520> Consulté le 1 octobre 2020

¹²¹ Laacher, Smaïn. « De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil », *La Dispute*, 2010.

Cependant, globalement, les itinéraires¹²² restent classiques, connus et nous donnent tout de même des indications très précieuses et utiles s'agissant particulièrement de la localisation des espaces où sont perpétuées les violences.

5.4 Rôle des passeurs

La migration clandestine est organisée tel un vaste réseau. Elle est comparable à une longue chaîne dont les maillons se tiennent les uns les autres (Oumar Ba, 2007, p. 9). On ne peut parler de migration clandestine sans nommer la figure omniprésente qui est celle du passeur. En effet, l'un n'existe pas sans l'autre. Laacher et Mokri¹²³ vont écrire qu'il est difficile de savoir avec discernement qui, de l'immigration clandestine ou du passeur, produit la cause et constitue l'effet.

Klaus J. Bade va illustrer le phénomène des passeurs : « *Dans les villes du tiers monde (les organisations de passeurs) se présentent souvent comme des 'agences de voyages' régulières, spécialisées dans ces affaires profitables. Ce sont les principaux bénéficiaires, à l'étranger, des mesures de protection de l'Europe citadelle*¹²⁴. » Afin d'espérer accomplir un voyage incertain jusqu'à un potentiel pays d'arrivée, la présence d'un passeur est indispensable. Cette présence n'est pas utile ou souhaitable mais bien vitale car seul le passeur a cette capacité de transformer le désir de quitter une situation, en un merveilleux rêve de vivre dans de nouvelles conditions. « *Le départ de son pays sans autorisation et*

¹²² Annexe 2 Cartes des itinéraires

¹²³ Laacher, Smaïn et Mokri, Laurette. « Passeur et passager, deux figures inséparables », *Plein droit*, vol. 55, no. 4, 2002. URL: <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-4-page-7.htm> Consulté le 10 juin 2020

¹²⁴ Laacher, Smaïn. « Ce qu'immigrer veut dire », Le Cavalier Bleu, 2012

l'entrée dans un espace national autre que le sien sans permission n'est concevable et possible que si, malgré tout ce qui s'y oppose, l'on a l'assurance d'y parvenir. » Bien que le passeur ne puisse pas donner une garantie de réussite (seule la chance ou la malchance peut jouer dans la balance), il se porte garant, de l'accès à tous les points de passage qui vont permettre d'atteindre le pays d'arrivée. Sans lui cette chance serait nulle car il n'existe pas d'autres moyen de faire une route clandestine.

Les réseaux de passeurs ont vite compris l'opportunité en or du commerce des migrant(e)s vers l'Europe. C'est de connaissance publique que le trafic des migrant(e)s clandestin(ne)s s'est énormément développé et continue toujours à prospérer grâce à un vaste réseau de corruption et surtout à la complicité de certaines autorités administratives (Oumar Ba, 2007, p. 9). Dès que la personne quitte illégalement son pays de départ pour franchir la première frontière et ainsi entamer son parcours, une rupture immédiate s'effectue avec tout ce qui lie cette personne à sa famille, son environnement et la sécurité de connaître les lieux et la langue. Cette rupture ne laisse au voyageur que le choix de s'abandonner entièrement à un inconnu : le passeur. C'est « *à ce moment précis que le voyageur clandestin est envahi par un sentiment tenace qui ne le quittera plus jusqu'à la fin du voyage, celui de l'incertitude perpétuelle et de la peur qui l'accompagne*¹²⁵. »

Ainsi, la candidate pour l'exil est d'abord mise en contact avec le passeur (lien fait par un intermédiaire, un membre de la famille ou amis), puis les coûts et les modalités de paiement

¹²⁵ Laacher, Smaïn. « Partir pour le bout de la Terre », *Critique internationale*, vol. n° 19, no. 2, 2003, pp. 157-170 URL: <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-2-page-157.htm> Consulté le 10 juin 2020

sont fixés (en général le passeur est payé une fois arrivé à la première étape mais payé en avance pour la suite du voyage) et enfin, elle attend le meilleur moment pour partir. C'est le passeur qui aura le dernier mot sur le prix et les modalités du paiement du voyage. Il va par la suite décider du jour, de l'heure de départ, des itinéraires et des moyens de transports adéquats pour arriver à la destination finale. Il n'existe bien évidemment aucune contestation possible, aucune sécurité ou protection, aucune garantie. Le passeur ne dit jamais comment va se dérouler le voyage, ni combien de temps il va durer car en général, il ne le sait pas lui-même et ne veut pas inquiéter la cliente. C'est ainsi que ces femmes entrent « *et ce jusqu'à la fin du voyage, dans une incertitude totale, oscillant entre la peur et l'insécurité*¹²⁶ » tout au long de leur parcours migratoire clandestin.

5.5 La violence subie par les femmes sur les routes migratoires

On pourrait se demander pourquoi ces femmes veulent partir dans des conditions aussi incertaines et aller se confronter à des souffrances certaines. Laacher¹²⁷, dans ses recherches nous propose une réponse en disant que souvent les femmes et même les hommes migrants, tentent cette aventure migratoire sans vraiment savoir ce qui les attend¹²⁸. De ce fait, ces personnes partent car de toutes les façons, estiment-elles, l'inconnu sera pour eux et elles plus reluisant que leur situation actuelle. À ce propos, le témoignage d'une nigériane rencontrée au Maroc est éloquent. Elle raconte :

« Quand on part de son pays on ne sait pas très bien où on veut aller: dans un pays moins pauvre, où il n'y a pas la guerre, mais où? En Europe, dans un autre pays africain? Tu ne sais pas bien. Pour éviter les problèmes sur la route il faut prendre

¹²⁶ Laacher, Smaïn et Mokrani, Laurette. « Passeur et passager, deux figures inséparables », *Plein droit*, vol. 55, no. 4, 2002, pp. 7-12 URL: <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-4-page-7.htm> Consulté le 10 juin 2020

¹²⁷ Laacher, Smaïn. « De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil », *La Dispute*, 2010.

¹²⁸ Voir Annexe 1 Cartes des espaces de violences

l'avion, c'est le moyen le plus sûr. Mais si tu ne peux pas, alors tu dois savoir exactement où tu vas, et surtout comment tu y vas et avec qui. Si tu es une femme, tu dois être protégée par quelqu'un, et pour ça il n'y pas mieux qu'un de tes proches, ton mari ou quelqu'un de la famille, celui avec qui tu fais la route il faut lui faire confiance à 100 %. Quand tu es une femme les hommes veulent tout le temps coucher avec toi. Il faut que tu fasses très attention avec qui tu parles car tu ne sais jamais si la personne te veut du bien ou du mal. Parce que tu ne sais pas ce qui t'attend tu ne peux pas prévoir. Le voyage est une aventure. Quand tu ne sais pas, il y a toujours des gens qui savent pour toi, et ce n'est pas les mieux placés. C'est quand tu n'as pas le choix, quand tu n'as pas de solution, que tu t'en remets aux autres; que ta vie dépend des autres¹²⁹. » (Témoignage d'une nigériane rencontrée au Maroc)

Cela va de soi que le parcours migratoire est difficile pour le migrant, qu'il soit un homme ou une femme. En effet, tous deux devront affronter la faim, la soif, l'épuisement physique, le racket, la prison, etc. (Laacher, 2012, p.188). Cependant, les femmes migrantes sont exposées à une double vulnérabilité face à la violence (Freedman, Jamal, 2008, p. 14). Tout d'abord du fait d'être des femmes, les migrantes sont exposées au même type de violence que les autres femmes. L'article premier de la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, des Nations-Unies, définit la violence à l'égard des femmes comme étant :

« Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée¹³⁰. »

Ensuite, les femmes migrantes sont beaucoup plus sévèrement exposées à la violence que les hommes migrants du fait des inégalités sexistes à l'intérieur même du processus migratoire, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans le pays d'accueil. Les femmes se

¹²⁹ Laacher, Smaïn. « De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil », *La Dispute*, 2010.

¹³⁰ Assemblée générale des Nations Unis, « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes », 85eme réunion plénière, 1993 URL : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx> Consulté le 18 novembre 2020

retrouvent ainsi dans une situation de double vulnérabilité à la violence qui tient d'une part du fait d'être des migrantes et d'autre part, du fait d'être des femmes (Freedman, Jamal, 2008, p. 14).

Les politiques restrictives d'immigration érigées par les pays européens font que les migrants hommes et femmes, doivent surmonter des dangers de plus en plus nombreux lorsqu'ils/elles essayent d'arriver en Europe ou quand ils/elles restent bloqué(e)s dans les pays de transit. Ces dangers sont particulièrement difficiles pour les femmes migrantes car elles sont très souvent victimes de violences sexistes dont le viol et le harcèlement sexuel (Freedman, Jamal, 2008, p. 14). « *L'attentat au corps et à l'intimité de la personne est objectivement dirigé contre les femmes, parce qu'elles sont femmes et, en tant que telles, perçues comme des êtres à prendre, des êtres disponibles au plaisir à moindre frais*¹³¹. »

Laacher, dans ses différentes études nous fait remarquer qu'il faut adopter une vision multifactorielle lorsqu'on étudie les phénomènes migratoires. En effet, la distance du voyage, le temps, l'espace, les zones de violences et les moyens de transports utilisés lors des parcours migratoires sont autant d'éléments indicateurs de risques d'agressions pour les femmes. L'auteur dénonce que dans les témoignages qu'il a recueillis ces dernières années dans différents pays de la Méditerranée, les femmes faisaient beaucoup plus références que les hommes, aux violences sexuelles dont elles ont été victimes au cours de leur voyage. Laacher, précise même que la zone de violence la plus fréquemment mentionnée et redoutée par les femmes était celle du désert. En réalité, même quand elles

¹³¹ Laacher Smaïn, « N'exister pour personne violences faites aux femmes sur la route de l'exil », *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 103. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-100.htm> Consulté le 12 juin 2020

n'ont pas été elles-mêmes victimes, elles ont été dans des situations où elles ont assisté malgré elles à des violences. L'auteur parle de témoins forcés (Laacher, 2012, p.188).

D'un autre point de vue, il convient de souligner cet aspect propre au voyage clandestin : le rapport entre la sphère privée et la sphère publique. Dans son texte¹³², Laacher, parle du voyage clandestin comme étant une nouvelle expérience fondamentale, qui change complètement la relation du privé et du public telle que nous la connaissons. Indubitablement, vu les circonstances de tels voyages, le maintien d'un espace privé est impensable et inespéré en raison du fait d'effectuer ce parcours sans une identité civile légale (en toute clandestinité) et surtout, étant toujours en groupe (femmes et hommes). En conséquence, le privé et le public ne sont plus deux espaces distincts : quel que soit le moment où le lieu (désert, espaces urbains, lieux de passage, lieux pour dormir, manger...), désormais, tout se fait dans un seul espace, sans aucune possibilité d'intimité. Tous les gestes intimes ou pas, communs ou pas sont effectués à la vue de tous et de toutes. Tel est le cas des violences sexuelles faites aux femmes. Ces violences sont perpétrées et subies publiquement devant tout le monde. Cette réalité est particulièrement vraie dans le désert. Cette circonstance a des effets immédiats et irréversibles concernant l'identité et la réputation de ces femmes violentées car avant même d'arriver dans une nouvelle ville, les gens vont déjà être au courant de qui a été violé et qui ne l'a pas été. Dès lors, ces femmes violées sont désormais considérées comme sales, souillées et devenues impures au mariage ou une quelconque relation amoureuse publique. Elles seront exclues dans leur pays d'origine (on va considérer qu'elles ont mal tourné) et dans les autres communautés

¹³² Laacher Smaïn, « N'exister pour personne violences faites aux femmes sur la route de l'exil », *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 103. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-100.htm> Consulté le 12 juin 2020

subsahariennes. Ces femmes exclues et salies n'auront plus d'autre choix que de rester ensemble, dépourvues de toute protection collective. Selon Laacher, « *ces femmes ne s'appartiennent plus mais sont perçues et désignées comme des femmes mises à la disposition des autres*¹³³. » Selon une étude de Médecins Sans Frontières (MSF)¹³⁴ de 2010, entre mai 2009 et 2010, une femme sur trois prise en charge par MSF à Rabat et Casablanca a admis avoir subi un ou plusieurs épisodes de violence sexuelle. Ils ont traité 63 patientes qui étaient âgées de 2 à 40 ans dont 21.5 % étaient mineurs.

Même si leur sort est commun, Laacher va faire la distinction entre deux groupes de femmes violentées¹³⁵ au terme de ses recherches et entrevues : celles déjà violentées dans leur pays d'origine (cas de guerres civiles et de viols collectifs par des militaires ou des milices armées, cas de violence conjugale et familiale etc.) et celles qui le seront pour la première fois lors du parcours de l'horreur. Avec la multiplication des voies de passage, les migrantes doivent passer clandestinement plusieurs frontières, et plus il y a de frontières, plus les dangers et les violences augmentent. Angèle, jeune camerounaise de 33 ans relate que :

« Sur la route de cette migration clandestine vers l'Europe, les femmes ont beaucoup de difficultés. Par exemple, In Guezzam, c'est une ville dangereuse pour les femmes. Toutes les femmes qui y passent sont violées par les gendarmes et militaires algériens. Quand ils viennent au contrôle, ils savent qu'il y a les femmes. Elles sont violées avant que vous ne continuiez. Quand il y a les femmes, ça facilite le voyage, mais c'est traumatisant. Au désert, c'est le viol ; dans les grandes villes

¹³³ Laacher Smaïn, « N'exister pour personne violences faites aux femmes sur la route de l'exil », *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 103. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-100.htm> Consulté le 12 juin 2020

¹³⁴ Médecins Sans Frontières, « Violence sexuelle et migration », Mars 2010 URL: <https://www.msf.fr/actualites/violence-sexuelle-et-migration-0> Consulté le 12 juin 2020

¹³⁵ Laacher Smaïn, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, 2012/2 (n° 668), URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm> Consulté le 12 juin 2020

c'est la prostitution. Elles vont le faire, sauf si elles sont soutenues par un africain qui met en jeu des moyens et finit par l'épouser. Sinon c'est la prostitution pour survivre¹³⁶»

Laacher, constate de ses entrevues que les femmes qui avaient déjà subi des violences sexuelles chez elles étaient beaucoup plus fréquemment agressées physiquement ou sexuellement au cours du parcours clandestin que les autres. Ces femmes n'avaient plus de force pour faire respecter leur corps ou leurs esprits car elles étaient déjà brisées. Les femmes violées et brutalisées au cours du voyage étaient anéanties et perdaient toute dignité ou confiance quant aux hommes rencontrés sur le chemin. Un rapport intitulé : « *la violence sexuelle et trans-migrants subsahariens au Maroc : un partenariat participatif pour la prévention* », a catégorisé les violences sexuelles comme suit¹³⁷:

- *Violences sexuelles : viol, sodomie, tortures sexuelles, séquestration, puis négociation pour échanger la ou les filles, harcèlement sexuel, exhibition forcée comme danser nue devant les autorités, exploitation sexuelle, prostitution forcée ;*
- *Violences psychologiques : menaces, réclusion, injures ;*
- *Violence physiques : frapper avec des bâtons, gifler, jeter de l'eau bouillante sur le corps, tabasser ;*
- *Pratiques traditionnelles : mutilations sexuelles, etc.*

Pour sa part, dans son rapport en date de 2003, l'agence des Nations Unis pour les Réfugiés (HCR) classe les violences sexuelles en cinq catégories¹³⁸ :

Violence sexuelle ; violence émotionnelle et psychologique ; violence socio-économique ; pratiques traditionnelles préjudiciables ; violence physique.

¹³⁶ Mimche, Honoré; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*. 2005. URL : http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf Consulté le 12 juin 2020

¹³⁷ Laacher Smain, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, 2012/2 (n° 668), URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm> Consulté le 12 juin 2020

¹³⁸ IDEM

Quelle que soit leur nature, leur forme, il est difficile d'imaginer les conséquences psychiques des violences subies ces femmes. Certaines vont continuer à les vivre mais surtout il n'y a aucun espoir ni de réparation ni même opportunité de parler de ses souffrances en vue de les alléger un peu. La plupart de ces femmes vont vivre dans le silence toutes leurs vies. La méfiance des gens et la peur de la stigmatisation empêche ces femmes de se confier ou de raconter publiquement leurs expériences par peur d'être jugées. Laacher propose à titre illustratif, une liste des troubles les plus graves que ces femmes subissent et vont subir tout au long de leur vie : angoisse persistante, troubles du comportement, cauchemars à répétition, peur des autres, état dépressif, honte et culpabilité permanentes, perte de l'estime de soi, perte de confiance en soi et dans les autres, envie de suicide, aphasie, etc... (Laacher, 2011, p.105). A cela, s'ajoutent les lésions physiques dues aux viols et violences sexuelles de tous genres et les conséquences sur le registre de la sexualité reproductive, notamment les grossesses forcées, les accouchements, les avortements, les déchirures du sexe, etc...(Laacher, 2011, p.105). Dans un rapport publié en 2010¹³⁹ sur la violence sexuelle et la migration, MSF rapporte que sur 5231 consultations faites en 2009, 23% des femmes migrantes sont tombées enceintes suite à des viols ; 35 % présentaient divers problèmes de santé sexuelle et reproductive liés aux épisodes de violence sexuelle et 33 % ont déclaré des problèmes d'ordre psychologique résultants également de ces viols, notamment : insomnie, anorexie, cauchemars, stress et anxiété, dépression, passivité affective, fort sentiment de culpabilité ou de honte, pensées suicidaires, etc.

¹³⁹Médecins Sans Frontières, « Violence sexuelle et migration », Mars 2010 URL: <https://www.msf.fr/actualites/violence-sexuelle-et-migration-0> Consulté le 12 juin 2020

5.6 Qui sont les agresseurs?

Les migrantes, femmes et jeunes filles qui ont fait ce parcours migratoire clandestin et qui ont été agressées (harcelées, frappées etc.) ou violées l'ont été tout d'abord par des hommes. Bien sûr, cette violence des hommes sur les femmes n'est pas exclusive à la route clandestine. Comme nous l'avons vu, les femmes sont doublement plus vulnérables en raison de leur double statut : celui de migrant et celui d'être des femmes. Laacher, écrit que « *tous les pays africains traversés par les femmes migrantes pour tenter d'accéder à l'espace européen sont des pays où les femmes sont collectivement soumises, de gré ou de force, à l'autorité des hommes, de la religion et de l'État (quand celui-ci existe)*¹⁴⁰. » Dans les entretiens qu'il a pu faire, il dénonce une grande violence physique et symbolique envers les femmes notamment en Algérie et au Maroc. La plupart des femmes noires vont dire qu'être une femme noire pour un Algérien, veut dire que cette femme est une prostituée donc il peut en faire ce qu'il veut. En règle générale, les agresseurs ou les persécuteurs sont de toutes nationalités, de toutes conditions sociales et de tous statuts : homme ordinaire, membre de la même communauté, policier, militaire ou gendarme, passeurs, « *coupeurs de route* » (Laacher, 2010, p. 34). Ces hommes se servent des femmes et les utilisent

¹⁴⁰ Laacher, Smaïn. « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin: Algérie, France, Espagne, Maroc », New issues in refugee research. Research Paper No. 188. UNHCR. Policy Development and Evaluation Service, Avril 2010. URL: <https://www.unhcr.org/fr/4bc715769.pdf> Consulté 10 juin 2020

littéralement comme des objets ou des marchandises. Pour eux, elles ne sont personne et ne représentent absolument rien. Il s'agit de « *femmes sans visage et sans nom, en un mot sans identité attestée.*¹⁴¹ »

Dans le point d'une entrevue accordée par un homme angolais, ce dernier explique comment il prenait plaisir à violer les femmes migrantes qui ne pouvaient pas payer leur voyage entre autres et comment il se servait de ces femmes à sa guise jusqu'à en profiter d'autres hommes :

« J'ai quitté mon pays, l'Angola, pour aller me chercher, donc j'ai fait la route comme tous les autres. Pendant le voyage, il y a des hommes qui violaient des femmes parce qu'elles n'avaient pas assez d'argent pour avancer. Ils s'y mettaient à 2 ou 3, et, comme j'étais le plus musclé du groupe, je montais la garde pour que les autres hommes qui n'avaient rien et qui voulaient en profiter viennent les déranger. Je regardais la scène tout en prenant du plaisir, et à chaque fois, c'était la même chose, on me donnait de l'argent pour me remercier (...) On battait les hommes qui refusaient qu'on couche avec leurs femmes (...) Après tout le parcours, nous sommes arrivés à Maghnia (Algérie), (...) avec l'argent que j'ai amassé en cours de route, je pouvais faire tout ce que je voulais avec les filles ¹⁴² » (Homme angolais, Maroc.)

Laacher fera relever que, d'après les entretiens que son équipe et lui ont faits, l'argent n'est pas la première cause de la violence. Il s'agit d'un rapport de supériorité, de puissance ultime sur quelqu'un, notamment les femmes. Certaines femmes agressées ou violées durant leur voyage vont dire que le violeur cherche souvent juste à montrer sa force et même si on lui propose de l'argent, cela ne sert à rien. L'auteur parle de « *violence totale* »

¹⁴¹ Laacher, Smaïn. « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin: Algérie, France, Espagne, Maroc », New issues in refugee research. Research Paper No. 188. UNHCR. Policy Development and Evaluation Service, Avril 2010. URL: <https://www.unhcr.org/fr/4bc715769.pdf> Consulté 10 juin 2020

¹⁴² IDEM

: on ne prend pas seulement publiquement, collectivement ou individuellement, les corps, on prend aussi les biens personnels, ceux qui sont liés au corps et qui constituent le prolongement de l'identité de la personne : argent, papier, vêtement, sac, bijoux, portable, etc. (Laacher, 2010, p.35)

Dans la longue liste des agresseurs qui commettent des actes de violence, les plus emblématiques et qui sont vraiment à craindre sont les « *coupeurs de route*¹⁴³ ». Ces hommes sont issus d'une tradition fort ancienne qui résulte d'une culture de la prédation dont la pratique consiste à s'appropriier, par la violence et parfois le meurtre, des biens ou des personnes (Laacher, 2010, p.35). De nos jours, il s'agit de groupes organisés et armés qui sèment la terreur à travers des invasions dans des lieux où l'État et ses représentants (police, préfet, administration, etc.) ne s'aventurent pas.

5.7 Les femmes épargnées par cette violence lors du voyage clandestin

Heureusement, les résultats des enquêtes de Laacher nous montrent que certaines femmes sont épargnées par ces violences de tout genre lors du voyage clandestin. Effectivement, le plus souvent, les femmes enceintes, les femmes accompagnées d'un homme et les femmes avec des enfants en compagnie ou non de leur mari peuvent être ménagées par les violences physiques ou sexuelles lors du parcours (Laacher, 2010, p.35).

« Dans le désert, on a beaucoup souffert. [...] Le voyage a duré plusieurs mois. Pendant le voyage, le seul problème que j'ai eu, c'est la césarienne. Le choc est resté en moi, j'ai une plaie. J'ai failli être violée à plusieurs reprises, mais par chance, grâce à Dieu, mon mari était là. »

¹⁴³ Laacher, Smaïn. « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin: Algérie, France, Espagne, Maroc », New issues in refugee research. Research Paper No. 188. UNHCR. Policy Development and Evaluation Service, Avril 2010. URL: <https://www.unhcr.org/fr/4bc715769.pdf> Consulté 10 juin 2020

Aussi, les femmes et jeunes filles destinées à la prostitution (volontaire ou non) en Europe ne sont pas embêtées pour la plupart. La raison est simple : les réseaux de prostitution font bien attention que leur « *marchandise*¹⁴⁴ » soit intacte lors de la « *livraison*¹⁴⁵ ». Ces femmes sont alors tout le temps surveillées et subissent des menaces constantes dans le but d'être sûr qu'elles ne vont pas s'échapper avant d'arriver à la destination finale. Une femme interviewée raconte :

« Je suis arrivée par le Sud en Algérie puis je suis montée à Alger. A Alger, je me suis rendue compte que j'allais être embrigadée dans un réseau de prostitution. Je suis restée 2 semaines chez la femme qui voulait que je me prostitue. Je dormais dans le salon et faisais le ménage et la couture de 7 h à 21 h. Je ne mangeais qu'une fois par jour et je ne sortais jamais. J'ai refusé de travailler dans un bordel, mais beaucoup de femmes qui avaient fait le voyage avec moi ont accepté¹⁴⁶. »

Souvent les migrantes ne sont pas au courant qu'elles ont été recrutées dans un réseau de prostitution. A l'inverse, certaines font le choix de « *l'activité prostitutionnelle*¹⁴⁷ » comme faisant partie d'une stratégie migratoire personnelle comme une autre (Laacher, 2010, p.35). En fait, pour ces femmes, c'est un moyen très rapide de gagner beaucoup d'argent afin d'aider la famille restée au pays et espérer avoir un meilleur avenir que si elles n'avaient pas tenté le voyage.

Aussi, les femmes qui ont assez d'argent pour payer leur voyage et subvenir à leurs besoins (nourriture, logement) sont plus ou moins à l'abri des violences de toutes sortes, si elles ont de la chance. Enfin, les femmes qui arrivent à se protéger de ces violences abjectes

¹⁴⁴ Laacher, Smaïn. « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin: Algérie, France, Espagne, Maroc », New issues in refugee research. Research Paper No. 188. *UNHCR. Policy Development and Evaluation Service*, Avril 2010. URL: <https://www.unhcr.org/fr/4bc715769.pdf> Consulté 10 juin 2020

¹⁴⁵ IDEM

¹⁴⁶ IDEM

¹⁴⁷ IDEM

sont celles qui utilisent leur foi. Durant le voyage, la religion prend tout son sens et est « *plus que jamais mobilisée comme système symbolique de protection personnelle contre les agressions, l'extrême précarité sociale et matérielle, et les nombreux moments d'humiliation, de démoralisation ou d'incertitude*¹⁴⁸ ». Une jeune femme camerounaise rencontrée à Alger et qui a voyagé seule, explique :

« C'est la Grâce et Dieu qui ont fait que je n'ai pas subi de violence pendant mon voyage. Avant de faire les choses, je prie. Je m'adresse toujours à Dieu avant d'agir. Il est mon protecteur. C'est à lui que j'ai demandé la route. Mon Dieu m'a expliqué comment faire. Je savais qu'il n'acceptera pas que quelqu'un me fasse du mal. Dieu me répond parfois par le rêve, parfois par quelqu'un d'autre ; il me murmure à l'oreille [...] Tout ce qui m'est arrivé de bien au cours de mon voyage, c'est grâce à Dieu. Mais je ne saurai pas vous dire pourquoi certaines femmes ont subi des violences et d'autres non. Tu sais, j'ai jeûné pendant 30 jours, c'est Dieu qui m'a donné cette solution pour tenir ; jamais je n'aurai vendu mon corps. Alors pour faire un bon voyage : confie-toi à Dieu. Car c'est Dieu qui protège¹⁴⁹. »

Quand la religion a permis de ne pas se faire agresser ou violer, les femmes interviewées parlent d'un Dieu protecteur mais dans le cas où elles ont subi des actes de violence comme le viol, elles parlent en termes de pardon pour leurs bourreaux tout en comptant sur la justice divine qui ne manquera pas de châtier ces bourreaux. Leur discours est souvent : « *Ceux qui ont fait ça (avoir violé), Dieu les punira au jugement dernier* » ; « *je lui pardonne, sa vie est entre les mains de Dieu* », etc. (Laacher, 2010, p.32).

5.8 Quelle protection pour ces femmes ?

« Pendant le voyage nous étions à un moment une trentaine de Noirs et on faisait plusieurs pauses ; dans les pauses je mendiais. Pendant ce voyage, j'ai vu plusieurs personnes se battre, d'autres mourir mais personne ne réagissait. Les gens étaient très affaiblis et ne faisaient plus attention à ce qui se passait autour d'eux. Moi-

¹⁴⁸ Laacher Smaïn, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, 2012/2 (n° 668), URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm>

¹⁴⁹ IDEM

même, pendant le trajet, j'ai été frappée plusieurs fois avec des coups de pied. On m'a même brûlée avec une cigarette parce que je ne voulais pas coucher. On a essayé de me violer deux fois, mais je me suis débattue et j'ai crié et on m'a laissée. Mais personne n'est venu à mon secours, personne n'a essayé de m'aider. Tout le monde avait peur, d'autres femmes aussi ont été frappées et personne ne les a aidées non plus. » (Nigériane, France)¹⁵⁰.

Ce que Smaïn Laacher tire de ce témoignage et des autres en général, c'est l'extrême solitude sociale et psychologique dans laquelle se trouvent ces femmes qui ont subi des violences. Il relève des propos tels que : « ... *il me fait tout ce qu'il veut. Mais je reste et je ne dis rien. Qu'est-ce que je dois faire ? Où est-ce que je peux aller ? Qui peut m'aider ? Personne*¹⁵¹. »

Ces femmes sont dans un état de ruine totale qui représente en vérité, « *en même temps la vérité première et ultime de la condition des femmes migrantes exclues*¹⁵². » On pourrait se demander que ce fait la police, ce que font les centres de soins, les centres d'accueil pour les femmes victimes de violences, les assistantes sociales, les médecins, les psychologues, les avocats, les responsables religieux... Mais hélas, toutes ces institutions ou représentants autant qu'ils sont, sont tout simplement inaccessibles à ces femmes. Ceci s'explique par une kyrielle de raisons. En effet, généralement, ces structures n'existent pas dans certains pays ou sont en quantité négligeable (centres d'accueils) ou encore ne sont pas dignes de confiance (cas de la police dont les agents sont eux-mêmes parfois des agresseurs) ou

¹⁵⁰ Laacher Smaïn, « N'exister pour personne : violences faites aux femmes sur la route de l'exil », *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 103. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-100.htm> Consulté le 12 juin 2020

¹⁵¹ IDEM

¹⁵² IDEM

encore, les tarifs des prestations désirées (avocats, psychologues) sont inabordables pour ces clandestines. La seule attitude à adopter reste donc l'enfermement dans le silence.

5.9 Quand la mort fait partie du voyage!

Le dernier point à toucher sur ce voyage migratoire clandestin est la mort de ces femmes lors du parcours. Hélas, le manque de données contribue à l'invisibilité des décès de ces femmes. Depuis 2014, l'OIM¹⁵³, l'organisme des Nations-Unies chargé des migrations recueille des données via le Projet sur les migrants disparus. A cette date, 1 234 décès de femmes ont été enregistrés dont plus de 50% sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée. D'après le site de l'OIM, ce chiffre représente moins de 5 pourcent du nombre total de décès de migrants recensés lors de cette période par le Projet, basé au Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM à Berlin. Sur le plan mondial, le Projet de l'OIM sur les migrants disparus a enregistré 525 décès de femmes migrantes en 2017¹⁵⁴. Même s'il n'est pas aisé d'avoir des données par sexe, l'identification des itinéraires migratoires les plus dangereux pour les femmes, reste la traversée de la Méditerranée. En effet, l'organisme compte 238 décès confirmés de femmes l'an dernier. La cause principale du décès des femmes migrantes était la noyade. Les données de l'organisme montrent aussi la dangerosité des périple terrestres. Ainsi, en 2017, 61 femmes sont mortes en raison de leur exposition à des environnements difficiles, 47 ont succombé à une maladie et au manque d'accès aux médicaments, 28 ont péri dans des accidents de la route et 15 ont connu une mort violente. Pour 37 femmes, la cause du décès

¹⁵³ ONU migration. "Le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes." 03/09/2018. URL:

<https://www.iom.int/fr/news/le-manque-de-donnees-perpetue-linvisibilite-des-deces-de-femmes-migrantes>

¹⁵⁴ IDEM

n'est pas connue¹⁵⁵. Face aux cas de disparition de mort de migrant, on peut aisément imaginer l'angoisse et le désarroi perpétuels des familles restées au pays et qui demeurent sans nouvelles d'un des leurs. Car, il est rare que quelqu'un vienne les prévenir du sort de la personne disparue.

Après avoir tenté de dresser un profil de ces femmes africaines migrantes qui partent en toute clandestinité à la quête d'une vie meilleure, on note que leur forte aspiration au bonheur les aveugle tant et si bien qu'elles ne mesurent pas souvent l'horreur qui les attends sur ces parcours imprévus et tachés de violences sous toutes ses formes.

Chapitre 6 : Conclusion

Dans le cadre de cette recherche, nous avons tenté d'expliquer l'évolution des migrations internationales ainsi que des parcours migratoires tout en essayant de découvrir le lien entre ces migrations et la mondialisation. De tout temps, la mobilité des populations a été un élément représentatif de l'histoire de l'Afrique, quelle que soient ses formes, ses directions, son espace ou ses rythmes. L'Afrique a toujours connu d'importants flux migratoires internes et internationaux qui ont contribué à une permanente redistribution de son potentiel démographique et de l'aménagement des territoires¹⁵⁶. Ainsi, les flux migratoires en Afrique subsaharienne ont toujours existé très fortement à l'interne mais, depuis plusieurs années, la tendance est à la migration vers l'Europe. Par contre, l'augmentation du nombre des migrants a poussé à un durcissement des politiques d'immigration

¹⁵⁵ ONU migration. "Le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes." 03/09/2018. URL: <https://www.iom.int/fr/news/le-manque-de-donnees-perpetue-linvisibilite-des-deces-de-femmes-migrantes>

¹⁵⁶ Honoré Mimche, Henri Yambéné, Yves Zoa Zoa. "La Féminisation des migrations clandestines en Afrique Noire". Mobilités au Féminin. Tanger, 15-19 novembre 2005. Pp 1.

européennes et les migrants qui n'avaient pas les moyens de migrer légalement ont dû trouver des moyens alternatifs pour tenter de contourner ces politiques afin d'arriver en Europe.

Tous les spécialistes sont unanimes sur le fait que la migration clandestine constitue un véritable drame humain. En effet, sous l'angle des droits humains, les migrants et migrantes subissent des mesures et actions discriminatoires et racistes incluant l'exploitation, les expulsions de masses, les persecussions et violences de tous genres.

Les violations des droits des migrants et migrantes sont courantes sur tout le périple migratoire, qu'il s'agisse du pays de départ, lors du parcours lui-même ou à l'arrivée dans les pays de transit ou de destination. Les migrants clandestins africains constituent le groupe de migrants le plus exposés à la privation de leurs droits¹⁵⁷.

L'étude présentée ambitionne de briser l'image masculine du migrant car les femmes ont toujours été présentes dans les migrations internationales. Malheureusement, comme souvent, le cas des femmes est toujours moins étudié et moins pris en compte même quand elles font partie intégrante d'un phénomène à apprécier. Précisément, concernant la migration clandestine des femmes subsahariennes, il a été très difficile de trouver des sources scientifiques sur le sujet. C'est pourquoi, les travaux se sont essentiellement appuyés sur les recherches du sociologue Smaïn Laacher et quelques rapports d'organismes internationaux. Laacher, d'ailleurs, dénonce le manque d'intérêt des politiques pour ces femmes en écrivant :

¹⁵⁷ Cheikh Oumar Ba. "Barça ou barzakh : La migration clandestine sénégalaise vers l'Espagne entre le Sahara Occidental et l'Océan Atlantique"

« La préoccupation majeure des grandes institutions (État, ONG, agences internationales, etc.) comme des hommes politiques ne porte pas sur la nature des modifications politiques et économiques qu'il faudrait nécessairement entreprendre pour tarir les déplacements forcés de populations, mais sur les dispositifs informationnels à mettre en œuvre pour dissuader les ignorants de partir en « aveugle » ou, ce qui revient au même, en toute méconnaissance de cause¹⁵⁸»

Si les politiques passaient plus de temps à dénoncer les violences que subissent les femmes plutôt qu'à fermer de plus en plus leurs frontières, peut-être qu'elles seraient moins nombreuses à tenter ce voyage de l'enfer. L'une des conséquences tragiques de la féminisation des mouvements migratoires clandestins est indéniablement l'émergence d'une nouvelle forme d'esclavage sexuel. Combien de femmes violées, violentés, meurtries, disparues et mortes faut-il pour que la communauté des chercheurs, écrivains, sociologues, politologues, etc. puisse s'intéresser davantage à elles et faire écho à la détresse de ces âmes ?

Depuis le début de la crise du coronavirus, des médias nationaux et internationaux disent constater que la peur du virus ne ralentit pas les flux migratoires . Qu'en sera-il dans un an voire dans deux ou trois ans ? Plusieurs migrants et migrantes soutiennent jusqu'à présent qu'ils/elles préfèrent mourir du virus que de la misère dans leur pays d'origine mais nous savons que ces femmes et ces hommes ne connaissent pas vraiment l'impact de la pandémie sur les parcours. En effet, nous devons noter que, bien que les migrants et migrantes ne sont pas découragés par le fléau, les mesures anti-coronavirus mises en place dans les pays de transit augmentent leur vulnérabilité particulièrement chez les femmes. La

¹⁵⁸ Laacher Smaïn, « Partir pour le bout de la terre », *Critique internationale*, 2003/2 (n°19), p. 158. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-2-page-157.htm>

raison majeure en est qu'elles ont plus difficilement accès aux menus emplois informels qui, jadis aidaient à financer le reste du parcours migratoire. Aussi, certains organismes comme Médecins Sans Frontières ou encore le PAM qui étaient souvent présents dans les campements où vivent ces clandestins-es ne peuvent plus se déplacer et venir leur venir en aide.

Une fois que l'impact du virus aura passé la barre des un an , il faudra analyser le rôle réel que celui-ci aura joué sur les flux migratoires clandestins. Il sera important par ailleurs d'étudier si, il aura découragé certaines femmes a prendre la périlleuse aventure migratoire clandestine.

Tableaux

Tableau 1: Les régularisations en Europe du Sud

Régions d'origine	Grèce (1997-98)	Italie (1998)	Italie (2002)	Portugal (2001-03)	Espagne (2000)	Espagne (2001)
Afrique subsaharienne	0,9	13,9	4,9	15,1	13,7	6,2
Afrique du Nord	1,9	19,7	12,2	1,3	33,8	17,7
Europe de l'Est	85,1	36	58,6	54,8	13,0	19,6
Asie	12,1	22,6	13,8	7,7	13,8	8,4
Amérique Latine	0,0	7,8	10,3	21,1	25,7	48,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Strozza et Zucchetti (2006).

Cris Beauchemin, David Lessault, *Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion, e-Migrinter*, 2014. Site: <https://journals.openedition.org/e-migrinter/417> Consulté le 2 mars 2020

Tableau 2: Effectifs des migrants internationaux, femmes et hommes, en milliers, 1960-2015

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2015
Total (femmes et hommes)	77 115	84 460	101 983	152 563	172 703	221 714	243 700
Hommes	40 869	44 256	53 302	77 747	87 885	114 614	126 115
Femmes	36 246	40 204	48 681	74 816	84 818	107 100	117 585
% femmes	47	47,6	47,7	49	49,1	48,3	48,2

Source : Division de la population des Nations unies (révisions 2008 et 2015) et calculs de l'auteure.

Speranta Dumitru, *Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité*, Musée national de l'histoire de l'immigration, 2017.

Tableau 3: Composition de stocks de migrants (25ans +) par sexe, origine et niveau d'études dans 20 pays de l'OCDE (1980 et 2010)

	FEMMES PARMIL LES MIGRANTS DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DIPLOMÉES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARMIS LES FEMMES MIGRANTES	
	1980	2010	1980	2010
TOUTES ORIGINES	45 %	51 %	18 %	40 %
PAR NIVEAU DE REVENU				
Pays développés	47 %	52 %	17 %	45 %
Pays en développement	41 %	51 %	20 %	38 %
Dont pays les moins avancés	38 %	45 %	23 %	36 %
PAR RÉGION				
Afrique	34 %	44 %	15 %	38 %
Afrique Subsaharienne	34 %	46 %	24 %	45 %
Asie	42 %	51 %	26 %	51 %
Europe de l'Est	42 %	53 %	20 %	41 %
Europe	46 %	51 %	14 %	39 %
Pays membres de l'UE	46 %	51 %	14 %	39 %
Amérique	48 %	54 %	23 %	33 %
Amérique latine et Caraïbes	47 %	53 %	19 %	30 %
Océanie	47 %	55 %	28 %	55 %

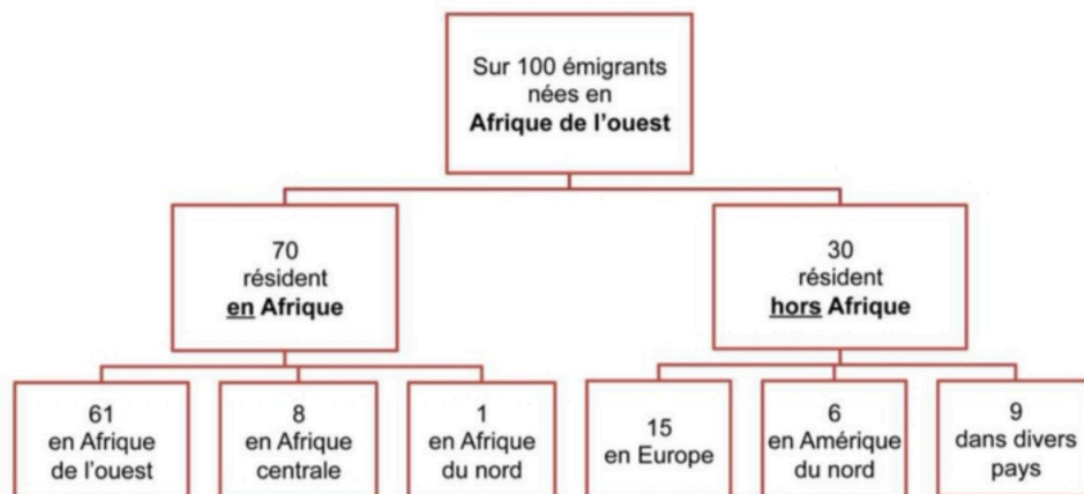
Source : Base de données Brücker et al. et calculs de l'auteur.

25. Speranta Dumitru, « Care drain : le piège sexiste du nationalisme », in Tiziana Caponio, Fedora Giordano, Luisa Ricaldone (dir.), *World Wide Women. Globalizzazione, generi, linguaggio*, Turin, CIRSDe/University of Turin, 2011, pp. 51-60 ; Speranta Dumitru, « From "brain drain" to "care drain": Women's labor migration and methodological sexism », in *Women's Studies International Forum*, vol. 47, n° 2, 2014, pp. 203-212. 26. Rhacel Salazar Parreñas, *Servants of Globalization*, op. cit. Les caractéristiques de l'échantillon sont décrites dans l'annexe. 27. Rhacel Salazar Parreñas, « Migrant Filipina domestic workers and the international division of reproductive labor », in *Gender and Society*, vol. 14, n° 4, 2000, pp. 560-580. 28. Katharine M. Donato, Donna Gabaccia, *Gender and International Migration*, New York, Russell Sage Foundation, 2015.

Speranta Dumitru, *Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité*, Musée national de l'histoire de l'immigration, 2017.

Figures

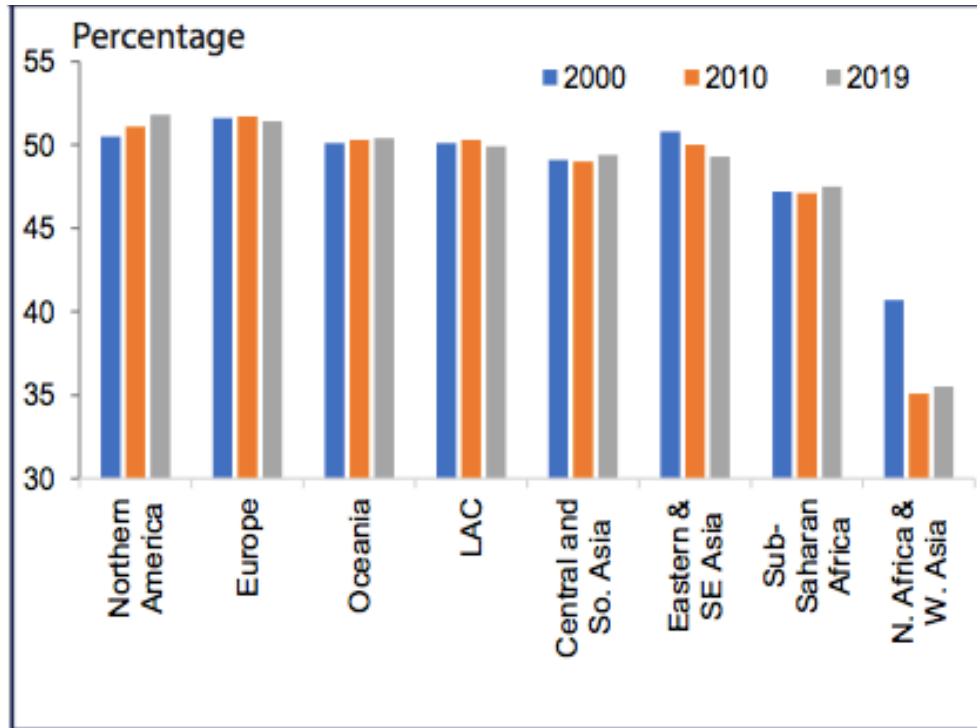
Figure 1: Schéma de la localisation résidentielle des émigrants ouest-africains.



Source : Banque mondiale, Université du Sussex.

Cris Beauchemin, David Lessault, *Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion, e-Migrinter*, 2014. Site: <https://journals.openedition.org/e-migrinter/417> Consulté le 2 mars 2020

Figure 2: Pourcentage des femmes migrantes dans le monde en 2000, 2010, 2019

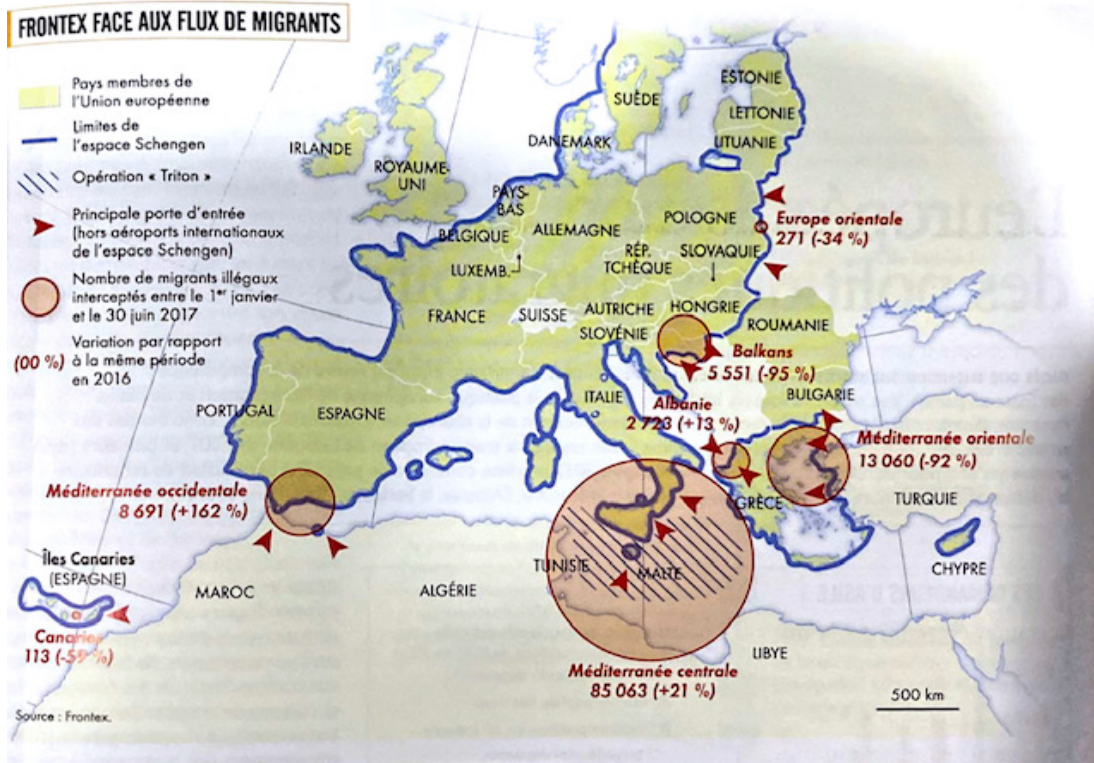


Note: LAC = Latin America and the Caribbean; Central and So. Asia = Central and Southern Asia; Eastern and SE Asia = Eastern and South-Eastern Asia; N. Africa and W. Asia = Northern Africa and Western Asia

Nations-Unis, Fiche Démographique, *Les migrants internationaux étaient au nombre de 272 millions en 2019, poursuivant une tendance à la hausse dans toutes les grandes régions du monde*, Septembre 2019, Site:

https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/populationfacts/docs/MigrationStock2019_PopFacts_2019-04.pdf Consulté le 2 mars 2020

Figure 3 : Frontex face aux flux des migrants



Wihtol de Wenden, Catherine. « Atlas des migrations, Un équilibre mondial à inventer », Editions Autrement 2018, p.35

Bibliographie

- Atak, Idil. « La lutte contre la migration irrégulière en Europe et au Canada : Une étude comparative de l'efficacité et de l'impact sur le droit d'asile », *Edition Thémis*, 2017
- Assemblée générale des Nations Unis, « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes », 85^{ème} réunion plénière, 1993 URL : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx> Consulté le 18 novembre 2020
- Berthomière, William et Hily, Marie-Antoinette. « Décrire les migrations internationales », *Revue européenne des migrations internationales*, 2006
- Beauchemin, Cris et Lessault, David. « Les Statistiques des migrations africaines: ni exode, ni invasion », *e-Migrinter*, 2014
- Callamard, Agnès. Rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 15 juillet 2017 extrait de l'article de Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020
- Charrière, Florianne et Frésia, Marion. « L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection », *UNHCR*, 2008
- Charles, Claudia et Schulmann, Lola. « De rabat à Khartoum: l'Externalisation en marche », Texte du collectif MIGREUROP, *Atlas des Migrants en Europe*, Armand Colin, 2017
- Conseil de l'union européenne. « Sommet de la Valette de 2015 sur la migration- Contexte de l'action de l'UE » URL: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/11/valletta-summit-press-pack/> Consulté de 13 novembre 2020
- Comoe, Elise Fiéidin. « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », *African Population Studies Vol.20 n°1/Étude de la population africaine vol. 20 n°1*, 2005. URL: <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/5843/1/ep05006.pdf>
- Cortes, Geneviève. « Femmes et migrations : celles qui restent », *EchoGéo* [Online], 37 | 2016., URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14742>
- Conseil de l'Union Européenne, URL: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/11/valletta-summit-press-pack/>

- Dial, Fatou Binetou et Ndione, Babacar. « Migration clandestine féminine » URL : https://www.researchgate.net/publication/299462121_Migration_clandestine_feminine_Etude_de_cas_de_Dakar_et_sa_banlieue Consulté le 10 juin 2020
- Dumont, Gérard-François. « Les Migrations Internationales », *Collection Mobilité Spatiale*, 1995
- Freedman, Jane. « Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique : l'insécurité croissante pour les femmes réfugiées en Europe », *Cahiers du Cedref*, n°12, 2004, pp. 61-80 URL : <https://journals.openedition.org/cedref/541> Consulté le 16 novembre 2020
- Freedman, Jane et Jamal, Bahija. « Violence à l'égard des Femmes Migrantes et Réfugiées, dans la region Euro-Méditerranéenne », *Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)*, 2008. URL: https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/5118_1.21.violenceal%27egarddesfemmesmigrantes.pdf Consulté le 10 juin 2020
- Garson, Jean-Pierre et Loizillon, Anaï. « L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours: mutations et enjeux » , *Commission Européenne et l'OCDE*, Conférence à Bruxelles, 21-22 janvier 2003 URL: <http://www.oecd.org/fr/els/mig/15923784.pdf> Consulté le 11 novembre 2020
- Hamidi, Camille et Fischer, Nicolas. « Les politiques migratoires en Europe » , *Réseau Canopé*, 2017 <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2017-3-page-28.htm?contenu=resume> Consulté le 18 octobre 2020.
- Kerdoun, Azzouz. « L'Immigration Irrégulière dans l'Espace Euro-Méditerranéen et la Protection des Droits Fondamentaux » , *Revue Québécoise de droit international*, 2018, p. 91-118. URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/rqdi/2018-v31-n1-rqdi04909/1065028ar/> Consulté le 11 novembre 2020
- Keeley, Brian. « Les Migrations Internationales », *Les Essentiels de l'OCDE*, 2009.
- Liagre, Romain. « De la difficulté de cartographier les itinéraires migratoires clandestins », *Espace populations sociétés*, 2008 URL : <https://journals.openedition.org/eps/3520> Consulté le 1 octobre 2020
- Laacher, Smaïn. « De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil », *La Dispute*, 2010.
- Laacher, Smaïn. « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin: Algérie, France, Espagne, Maroc », *New issues in refugee research. Research Paper No. 188. UNHCR. Policy Development and Evaluation Service* , Avril 2010. URL: <https://www.unhcr.org/fr/4bc715769.pdf> Consulté 10 juin 2020

- Laacher Smaïn, « N'exister pour personne violences faites aux femmes sur la route de l'exil », *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), p. 103. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-100.htm> Consulté le 12 juin 2020
- Laacher, Smaïn. « Partir pour le bout de la terre », *Critique internationale*, vol. n° 19, no. 2, 2003. URL: <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-2-page-157.htm> Consulté 10 juin 2020
- Laacher, Smaïn. « Ce qu'immigrer veut dire », Le Cavalier Bleu, 2012
- Laacher, Smaïn et Mokrani, Laurette. « Passeur et passager, deux figures inséparables », *Plein droit*, vol. 55, no. 4, 2002. URL: <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-4-page-7.htm> Consulté le 10 juin 2020
- Laacher Smaïn, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, 2012/2 (n° 668), URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2012-2-page-183.htm>
- Médecins Sans Frontières, « Violence sexuelle et migration », Mars 2010 URL: <https://www.msf.fr/actualites/violence-sexuelle-et-migration-0> Consulté le 12 juin 2020
- Mimche, Honoré ; Yambéné, Henri et Zoa Zoa, Yves. « La Féminisation des Migrations Clandestines en Afrique Noire », *Mobilités au Féminin*, 2005 URL: http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/feminisation_migrations_afrique.pdf
- Miranda, Adelina, Nouria Ouali, et Danièle, Kergoat. « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 51, no. 2, 2011, pp. 5-24. URL: <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2011-2-page-5.htm>
- Morokvasic, Mirjana, et Christine Catarino. « Une (in) visibilité multiforme », *Plein droit*, vol. 75, no. 4, 2007, pp. 27-30. URL: <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2007-4-page-27.htm>
- Morice, Alain. « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », Annalisa Lendaro éd., *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*. La Découverte, 2019, pp. 31-64. URL: <https://www.cairn.info/la-crise-de-l-accueil--9782348042843-page-31.htm> Consulté le 7 novembre 2020
- Morice, Alain et Rodier Claire. « Comment l'Union européenne enferme ses voisins », *Le Monde diplomatique*, 2010, pp. 16-17 URL <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/06/MORICE/19190> Consulté le 14 novembre 2020
- MIGREUROP, « Atlas des Migrants en Europe », *Armand Colin*, 2017

- Nakache, Delphine. « La Migration: une priorité stratégique pour union Européenne dans le partenariat Nord/Sud », 2003, Texte extrait d'une présentation dans le cadre des journées du Forum Social Européen en novembre 2003. URL: <https://ieim.uqam.ca/IMG/pdf/DelphineNakacheCIMADE.pdf> Consulté le 13 novembre 2020
- ONU, « Migration » URL : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/migration/index.html>
- ONU Migration (OIM), « Termes Clés de la Migration », URL : <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>
- ONU Migration, « Le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes », 2018. URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-manque-de-donnees-perpetue-linvisibilite-des-deces-de-femmes-migrantes>
- ONU Migration. « Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l'Afrique (Processus de Khartoum) » URL: <https://www.iom.int/fr/initiative-sur-la-route-migratoire-ue-corne-de-lafrique-processus-de-khartoum> Consulté le 13 novembre 2020
- Reysoo, Fenneke. « Féminisation de la migration », *Graduate Institute Publications*, 2004.
- Rodier, Claire. « L'Équation lucrative du contrôle des frontières », *L'Économie politique*, vol.84, 2019, pp 46-58 URL: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.htm> Consulté le 13 novembre 2020
- Sakho, Papa et Dial, Binetou Fatou. « Migration Clandestine Féminine, Etude de cas de Dakar et sa Banlieue », 2010, Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008). URL : https://www.researchgate.net/publication/299462121_Migration_clandestine_feminine_Etude_de_cas_de_Dakar_et_sa_banlieue
- Sanches, Charles L.Vieira. « Migrations Internationales et Droits de l'Homme », *Editions universitaires européennes*, 2001.
- Simon, Gildas. « La planète migratoire dans la mondialisation », *Armand Colin*, 2008.
- Speranta, Dumitru. « Féminisation de la migration qualifiée : les raisons d'une invisibilité », *Musée national de l'histoire de l'immigration*, 2017.
- Vause, Sophie, et Sorana Toma. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », *Population*, vol. 70,

no. 1, 2015, pp. 41-67. URL: <https://www.cairn.info/revue-population-2015-1-page-41.htm> Consulté 23 novembre 2020

Wihtol de Wenden, Catherine. « Atlas des migrations », *Editions Autrement*, 2018.

Wihtol de Wenden, Catherine. « La Globalisation Humaine », *Presses Universitaires de France*, 2009.

Wihtol de Wenden, Catherine. « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », *Strates*, 15, 2013 <https://journals.openedition.org/strates/6530> Consulté le 18 octobre 2020.